



Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

PREAMBULE

J'ai le plaisir de vous inviter à prendre connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2022.

Ce document est conçu pour permettre aux membres du Conseil Municipal d'apprécier la situation financière de la commune et son contexte en amont de la préparation du budget 2022. Le ROB est une étape préalable au vote du budget, et constitue sans doute encore plus aujourd'hui, un document de référence pour les élus municipaux que nous sommes. Il permet d'éclairer le débat démocratique sur les grands axes du budget 2022, notamment en matière d'orientation sur les recettes, les dépenses et l'endettement de la collectivité.

La crise sanitaire que nous traversons depuis deux ans nous a fait vivre ce que d'aucuns n'auraient pu imaginer devoir affronter. Elle nous a obligés à nous adapter, à nous réinventer, jusqu'à repenser notre manière de vivre et de travailler.

Ce nouvel exercice budgétaire se déroulera à la suite de ceux de 2020 et 2021, tous deux très impactés par cette crise. Ce contexte confirme la nécessité d'une gestion saine et rigoureuse des finances locales, ainsi que notre capacité à savoir répondre aux situations exceptionnelles sans pour autant s'empêcher de se projeter dans l'avenir : il devra permettre à l'équipe municipale accompagnée par notre administration, de poursuivre les projets de ce mandat.

Ce ROB permettra la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 16 février prochain.

Je remercie une nouvelle fois Patrick Ségalat, Maire-Adjoint chargé des finances et des ressources humaines, et l'ensemble des élus de l'équipe municipale, qui ont, avec le soutien des collaborateurs communaux, assuré la rédaction de ce document.

Bonne lecture.

Hervé GICQUEL

Maire de Charenton-le-Pont

Vice-Président du Conseil Départemental

I. Table des matières

II. CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	4
III. LE CONTEXTE ECONOMIQUE	5
IV. LES REFORMES DE CETTE NOUVELLE LOI DE FINANCES.....	6
V. CHARENTON : SITUATION FINANCIERE ET PROSPECTIVE	8
IV.1 LES RECETTES : en forte chute compte tenu de la crise covid	8
IV.2 LES DEPENSES	11
VI. LES ORIENTATIONS EN INVESTISSEMENT	15
VII. LES POLITIQUES SECTORIELLES.....	16
VI.1 La DIRECTION DU PATRIMOINE.....	16
VI.2 la DIRECTION de l'AMENAGEMENT	21
VI.3 l'ADMINISTRATION GÉNÉRALE et les AFFAIRES CIVILES	25
VI.4 LE POLE FAMILLE	26
VI.5 LE PÔLE DES SOLIDARITÉS	31
VI.6 PÔLE J.A.S.C.	34
VI.7 la SECURITE.....	45
VI.8 l'ANIMATION – les ASSOCIATIONS – la DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	48
VI.9 DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCOLOGIE URBAINE	49
VIII. LA DETTE	53
IX. LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS DE LA VILLE.....	56

II. CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Débat d'orientation budgétaire s'appuie sur un **Rapport d'Orientation Budgétaire**.

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation selon l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales. Le décret d'application n° 2016-841 vient préciser le contenu du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Ainsi le ROB doit présenter les informations suivantes :

1. Les orientations budgétaires envisagées par la commune portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget.
2. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
3. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
4. S'agissant des communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit présenter la structure des effectifs, les éléments sur la rémunération des personnels, la durée du travail dans la commune, l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le budget.

III. LE CONTEXTE ECONOMIQUE

1. Éléments de conjoncture

Au cours de l'année 2021, la France a pu profiter d'une reprise de l'économie mondiale.

Encore freinée jusqu'au début du printemps par les contraintes sanitaires, l'économie française s'est redressée par la suite. En effet, après une chute de 8% en 2020, l'année 2021 a été marquée par un rattrapage de la croissance de +7%.

La loi de finances pour 2022, promulguée le 30 décembre 2021, est construite sur une prévision de croissance de 4%. Néanmoins, la reprise de l'épidémie, les contraintes sur les approvisionnements en matières premières et l'accélération de l'inflation, en particulier sur les prix de l'énergie, font peser de nombreuses incertitudes sur l'exercice 2022.

2. Situation des administrations publiques

Après avoir atteint 9% du PIB en 2020, le déficit total des administrations publiques devrait se réduire légèrement à 7% en 2021. C'est également le cas de la dette publique qui avait atteint 115% du PIB en 2020 et qui s'accroîtrait encore à fin 2021 (T3-2021 : 116,3%).

En 2020, les collectivités ont pu réaliser des économies suite à la fermeture de certains services, mais ont aussi dû absorber des dépenses exceptionnelles (achat de matériel de protection sanitaire, aides, soutien à l'économie locale ...) et ce en dépit de recettes fiscales et domaniales en baisse.

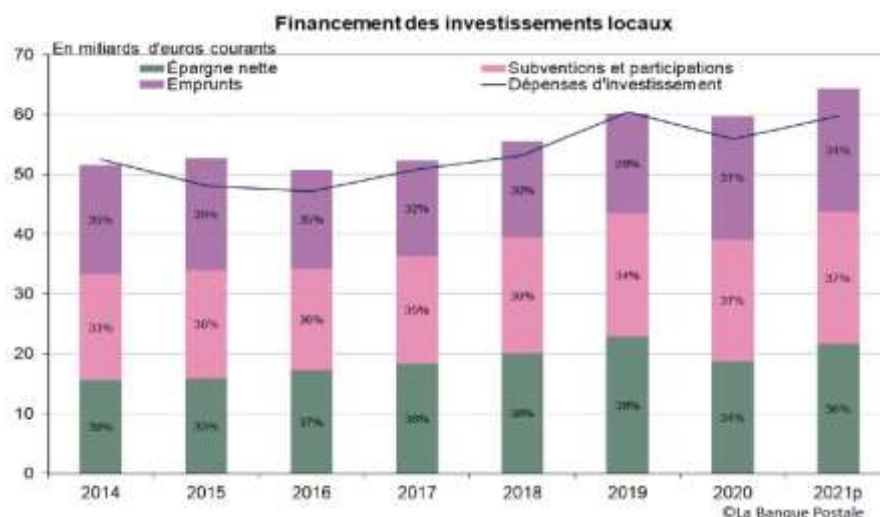
En 2021, alors que les effets du contexte sanitaire se font encore sentir, les collectivités ont été mobilisées sur le front de la relance. Une amélioration des marges de manœuvre leur a permis d'assurer les dépenses, notamment d'investissement, nécessaires au soutien de l'économie.

La structure des recettes de fonctionnement, quant à elle, a été bouleversée en 2021 par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Même si pour l'heure elle est compensée par l'Etat, **cette suppression est la perte pour les collectivités d'un levier d'action sur sa politique locale.**

Le produit des droits de mutation à titre onéreux, en forte hausse (de l'ordre de 20%) représente quasiment l'intégralité de la progression totale des recettes fiscales (+3,3%). Les produits des services, très impactés par la crise en 2020, ont retrouvé un niveau plus en adéquation avec celui d'avant crise. Ils restent cependant inférieurs de plus de 2% au montant 2019.

Les dépenses de fonctionnement ont progressé de 2,2% en 2021. Cette hausse résulte de plusieurs facteurs : la persistance des dépenses exceptionnelles liées à la crise, l'impact de l'inflation sur les charges à caractère général, la reprise de l'activité des services locaux fermés durant les périodes de confinement ou encore la hausse des subventions versées.

2021 a également permis une reprise de l'investissement (+7%). Tous les niveaux de collectivités sont concernés par cette reprise dans un contexte de renouvellement des mandats (en 2020 pour le bloc communal et 2021 pour les départements et les régions). La mise en œuvre du plan de relance a également contribué à ce dynamisme. Les difficultés d'approvisionnement et la hausse des coûts des matières premières pourraient cependant freiner la reprise avec le report de certains projets devenus trop onéreux. Ce contexte économique pourrait impacter fortement l'exercice 2022.



Enfin, l'encours de dette des collectivités progresserait en 2021 de 2.1%.

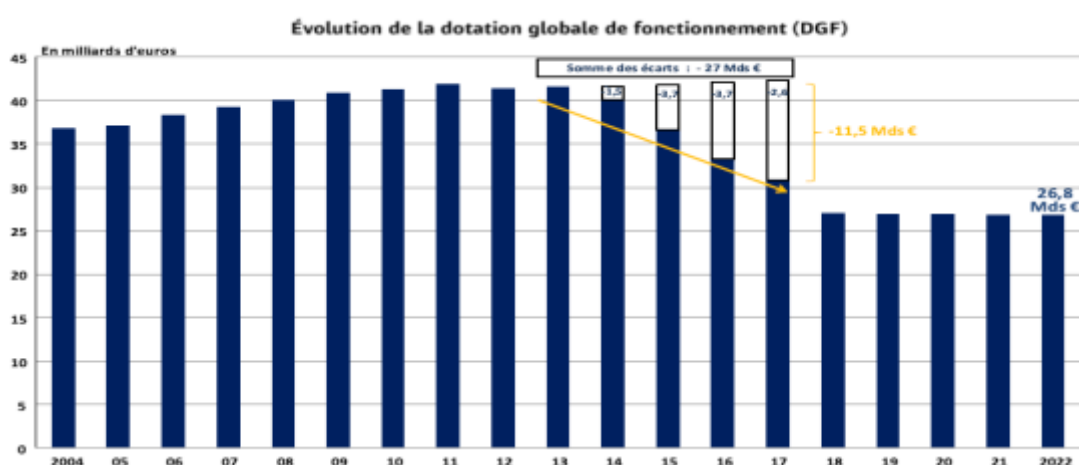
IV. LES REFORMES DE CETTE NOUVELLE LOI DE FINANCES

Après deux années marquées par d'importantes réformes notamment en matière fiscale, la loi de finances pour 2022 s'avère peu dense pour les collectivités locales tant en nombre d'articles qu'en termes d'impacts sur leurs finances, en voici les éléments principaux impactant les collectivités :

1. Stagnation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Le budget 2022 est marqué, comme celui de l'année précédente, par une stabilité globale des concours financiers de l'Etat :

- La DGF est fixée à 26,8 Mds€ :
 - 18,3 Md€ pour le bloc communal,
 - 8,5 Md€ pour les départements.
- Pour la 5^{ème} année consécutive, le montant global de la DGF est maintenu, cependant des variations dans le calcul des enveloppes individuelles réparties aux collectivités persistent.



2. La péréquation du bloc communal



Stabilité des fonds de péréquation FPIC et FSRIF : Les fonds sont figés à 1 Md€ pour le FPIC depuis 2016 et 290 M€, puis 330 et enfin 350 M€ pour le FSRIF depuis 2017.

3. Les dotations de soutien à l'investissement pour les communes et EPCI seront en hausse et s'élèveront à 2,1 milliards d'€

1,046 Md€ pour la dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR), elle a pour objet le développement ou le maintien des services publics (économique, social, environnemental et touristique).

920 M€ pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), avec un abondement exceptionnel de plus de 350 M€ pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). La DSIL a pour objet : la rénovation thermique, la transition énergétique, certaines mises aux normes ; le développement du numérique.

150 M€ pour la dotation de la politique de la ville (DPV)

4. L'automatisation du FCTVA

Rappel	Taux de remboursement FCTVA
Avant le 01/01/2014	15,482 %
Au 01/01/2014	15,761 %
Depuis le 01/01/2015	16,404 %*

Cette réforme, déjà été reportée à deux reprises, de l'automatisation du « Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée » (FCTVA), poursuit son déploiement. Après une première étape en 2021, la mise en place se poursuit en 2022 et sera totalement effective en 2023.

En 2022, les communes qui sont éligibles au FCTVA pour les dépenses effectuées en n-1, soit 65 % des communes (alors que certaines communes sont restées éligibles à la période de n-2), entrerons dans ce nouveau dispositif.

5. La prise en charge par l'Etat du coût des exonérations de TFPB dont bénéficient les logements sociaux

La Loi de finances pour 2022 acte la compensation intégrale, pendant dix ans, pour les nouvelles constructions de la perte de recettes liée à l'exonération longue durée de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les bailleurs sociaux. Cela concerne l'ensemble des pertes au titre des logements agréés entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2026.

6. Un complément dans la réforme de la Taxe d'Habitation

La Loi de finances 2022 vient ajouter dans le « Coefficient Correcteur » (CoCo), perçu au titre de 2021 par les collectivités locales, les rôles supplémentaires 2020 de TH sur les résidences principales.

Cet ajout est justifié par des retards pris par l'administration fiscale en 2020 du fait de la crise sanitaire dans la fiabilisation des bases taxables.

7. La dernière étape de la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales

La TH est en passe d'être totalement supprimée pour les résidences principales. Pour les 20 % des ménages non encore exonérés, l'allègement a été de 30 % en 2021, il sera porté à 65 % en 2022, puis en 2023, plus aucun foyer ne paiera de TH sur les résidences principales.

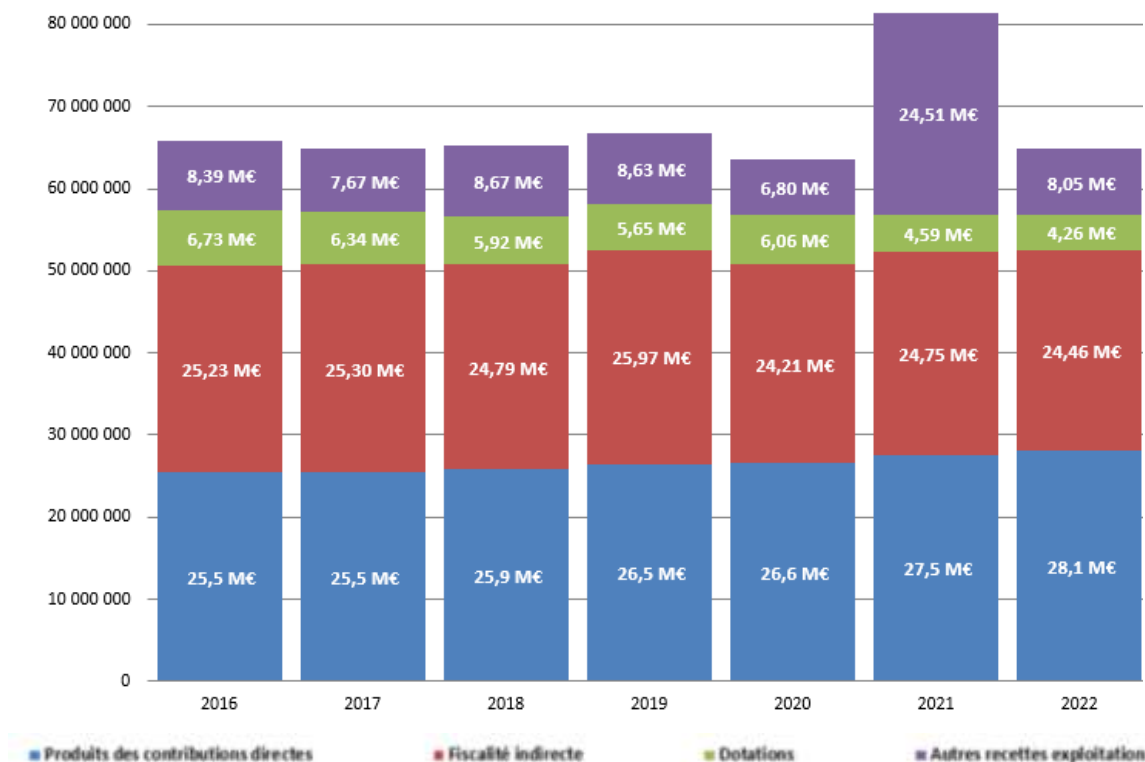
Action sur ...	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de TH	✓	✗	Plus applicable		
Abattements TH	✓	✗			
Taux de THRS, TLV, THLV et GEMAPI	✓	✗	✗	✓	✓
Taux de TFPB	✓	✓	✗	✓	✓
Abattements TFPB	✓	✓	✗	✓	✓
Exonération et VL TFPB	✓	✓	✗	✓	✓

V. CHARENTON : SITUATION FINANCIERE ET PROSPECTIVE

Nous allons présenter les recettes et les dépenses de fonctionnement afin d'en estimer le montant et ainsi déterminer l'épargne brute servant de cadre à la détermination des dépenses d'équipement pour 2022 et les années suivantes.

IV.1 LES RECETTES : en forte chute compte tenu de la crise covid

Les recettes de fonctionnement atteindraient 81,38M€ en 2021 et se situeraient à 64,84M€ en 2022, à relativiser compte tenu du montant de la cession du terrain Jean Jaurès en 2021. Si l'on retranche le produit de cette cession sur le produit escompté de 2021, l'évolution des recettes 2021/2022 serait quasi nul.



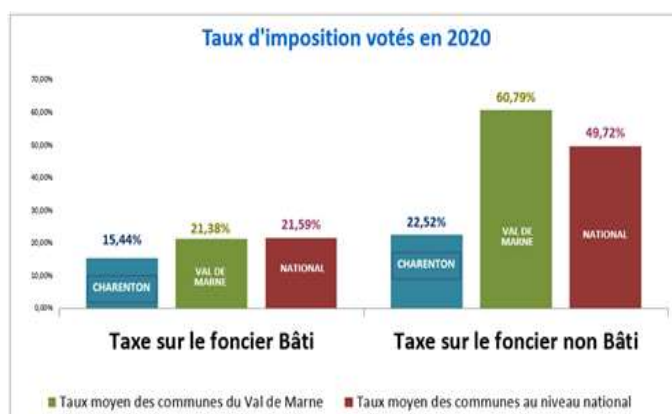
1. Produit des contributions directes ou un panier fiscal profondément modifié à partir de 2021

Les faits marquants :

En 2020, on observe une variation globale de + 0,32 % des contributions directes malgré la revalorisation des bases arrêtée à + 0,9 % pour la taxe d'habitation sur les résidences principales et à +1,20 % sur la taxe foncière ainsi que sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le montant de la taxe sur les résidences secondaires ainsi qu'une moindre recette de rôles supplémentaires expliquent cette faible dynamique. En 2020, les communes ainsi que les EPCI ont donc perdu leur pouvoir de taux sur la TH : les taux de TH 2020 ainsi que les abattements sont figés à leur niveau de 2019. Par ailleurs le coefficient de revalorisation des bases est de 0,9%.

Rappel des taux d'imposition votés en 2020 :

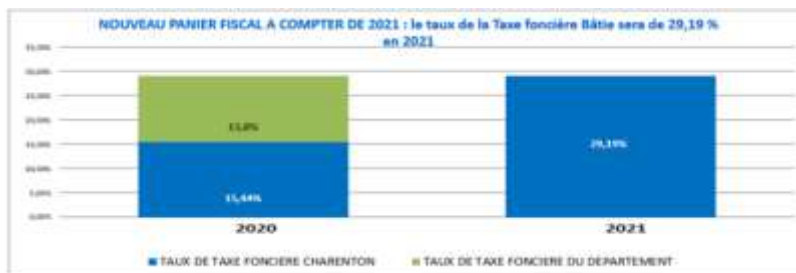
À Charenton-le-Pont, la pression fiscale est restée volontairement maîtrisée. En effet en 2020, sur la strate des communes de 20.000 à 50.000 habitants de notre département comme au niveau national, le constat est le même : la ville de Charenton a voté des taux parmi les plus bas à l'exemple de sa deuxième place sur le foncier bâti du Val-de-Marne.



En 2021, l'indice IPC harmonisé utilisé pour la revalorisation des bases a évolué de + 0,2%.

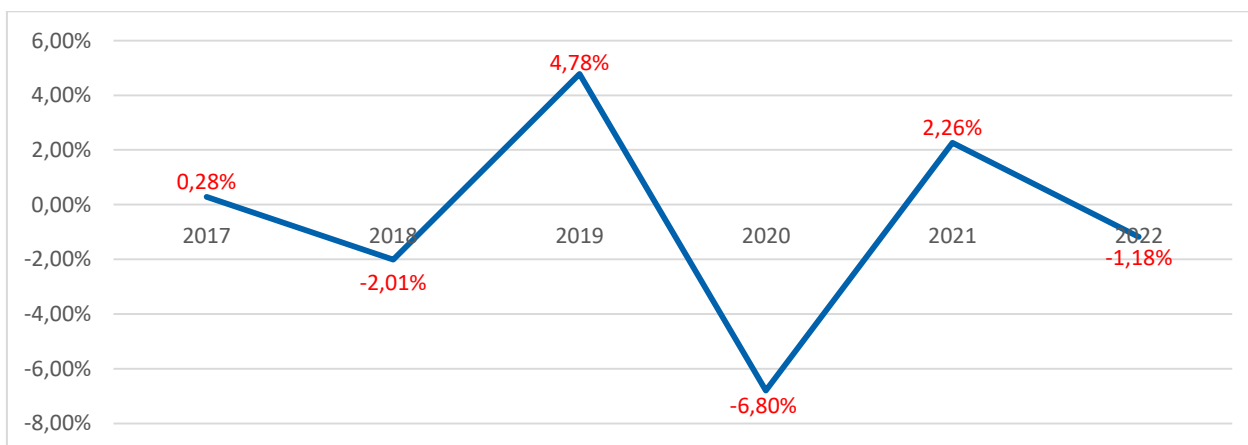
Par ailleurs et comme prévu par la loi de Finances 2020, la taxe d'habitation n'est plus perçue par les communes. En découle à leur bénéfice le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Ainsi, depuis 2021, le taux de référence de la TFPB est égal à la somme des taux communal et départemental.

Pour Charenton, le taux de la TFPB s'établit à 29,19 %.



En 2022, le coefficient de revalorisation des bases fiscales des locaux d'habitation reprendra ce même indice IPC harmonisé : + 3,4 %.

2. Fiscalité indirecte



Compte tenu notamment des effets induits liés à la crise sanitaire, la fiscalité indirecte s'est contractée fortement en 2020 (-6,80%) pour s'établir à 24,21 M€. Sa faible évolution pour 2021 devrait la maintenir à 24,75 M€ et est pressentie à 24,46 M€ pour 2022.

L'attribution de compensation

Elle est versée par la Métropole du Grand Paris depuis 2016. Elle a pour objectif de restituer aux communes le montant versé en 2015 par les intercommunalités existantes, anciennement bénéficiaires de la fiscalité des entreprises. Pour 2022 et les années suivantes, elle resterait stable à 21,24 M€.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Les DMTO tels que projetés pour l'année 2021 s'établiront à 2,9 M€. Ils marquent une année dynamique après la chute de plus de 1,45 M€ liée à la crise sanitaire. Nous projetons un niveau de DMTO de 2,4 M€ pour 2022.



La taxe sur l'électricité

La Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est un impôt indirect perçu par les Communes payée par tous les consommateurs finaux, particuliers ou professionnels, au travers de leur consommation d'électricité. Elle est estimée à 0,51K€ en 2021 et 0,55K€ à partir de 2022.

La taxe de séjour

En 2020, le mécanisme a évolué, chaque bénéficiaire (Région, Département, Ville) percevant directement la part qui lui revient.

Le confinement de mars à mai 2020 puis les mesures de reconfinement qui s'en sont suivies ont particulièrement impacté la fréquentation des hôtels de la commune ainsi que les locations auprès des loueurs en meublés (Airbnb, Abritel, Booking ...). La recette a ainsi fortement chuté pour s'établir à 0,14k€.

La crise sanitaire et les vagues épidémiques n'ayant cessé depuis, nous estimons la recette à 0,12k€.

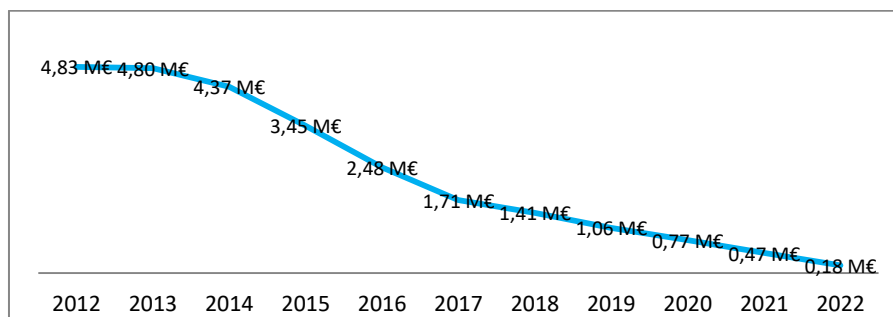
3. Chute des dotations

Les dotations devraient enregistrer un niveau de 4,6 M€ en 2021 et 4,3 M€ en 2022.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

En 2020 la DGF a été notifiée pour un montant de 0,77 K€. Le prélèvement opéré provient toujours de l'écrêtement effectué sur les communes dont le potentiel fiscal par habitant au titre de l'année précédente est supérieur ou égal à 0,75 fois le potentiel fiscal constaté pour l'ensemble des communes.

Cet écrêtement va entraîner une ultime chute de cette dotation qui devrait s'établir à 0,18 K€ en **2022, dernière année de versement de la DGF pour Charenton.**



Les participations extérieures

Elles devraient se maintenir en 2022 à un niveau proche de ceux enregistrés en 2020 (3,58 M€) et 2021 (3,63 M€)

Les compensations fiscales

En 2020 la ville percevait 1,49M€ de compensations fiscales (grâce à une dotation exceptionnelle de 783k€ au titre de la perte de recettes fiscales générées par la crise covid).

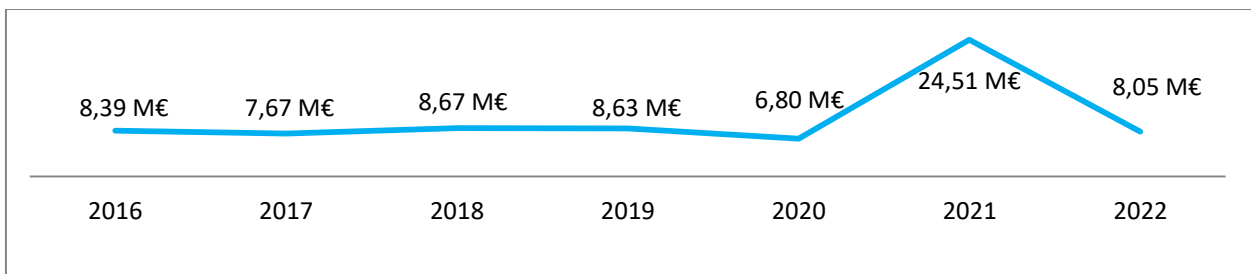
L'exercice 2021 devrait voir ce montant nettement diminuer pour n'atteindre que 240k€, suite à l'intégration dans le « CoCo » des compensations de TH.

À compter de 2022, les compensations se limiteront à celles relatives aux locaux industriels et à la Taxe Foncière, qui évolueront au rythme des coefficients de revalorisation des valeurs locatives.

4. Les autres recettes d'exploitation

Elles comprennent notamment les produits des services, les cessions d'immobilisations, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, les produits induits des investissements, hors rôles supplémentaires.

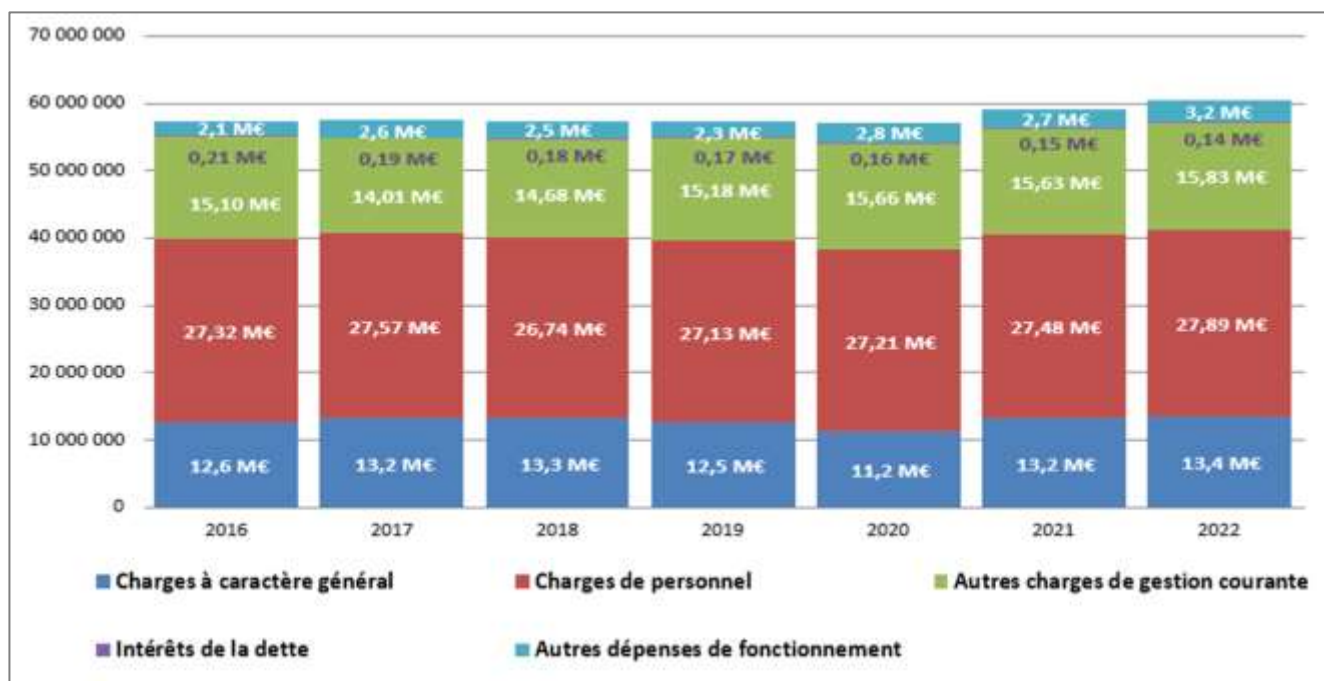
Elles se situent en 2021 à un niveau fort du fait de la cession foncière de l'ex-LEP Jean-Jaurès.



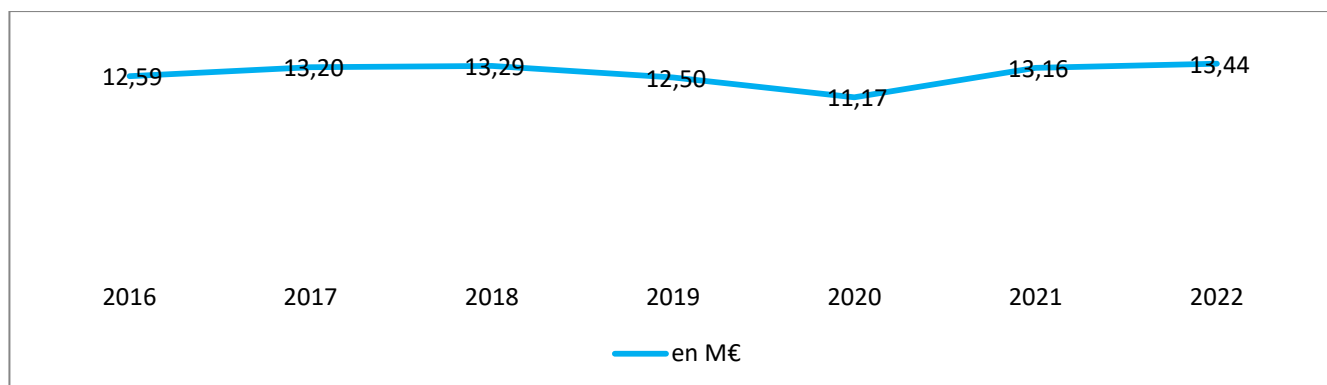
Elles reprennent à compter de 2022 une trajectoire plus classique.

IV.2 LES DEPENSES

Elles se répartissent selon 5 natures principales :



1. Les charges à caractère général



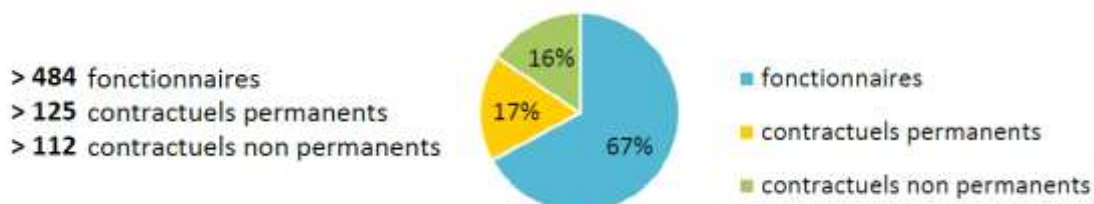
Les faits majeurs :

- En 2019, un travail sur le retraitement des rattachements a été réalisé et a conduit à une baisse des dépenses enregistrées.
- En 2020 la baisse des crédits a été observée dans tous les secteurs ayant connu une diminution de fréquentation (cantines, crèches, périscolaire, séjours, et baisse d'activité des services opérationnels durant la période de confinement).
- En 2021 et 2022, elles retrouveraient des niveaux attendus liés à l'inflation de certaines de leurs composantes

2. Les charges de personnel

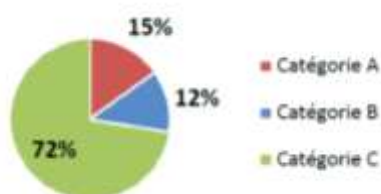
2.1 Structure des effectifs au 31.12.2020

- 721 agents employés par la collectivité



1 % des contractuels permanents sont en CDI

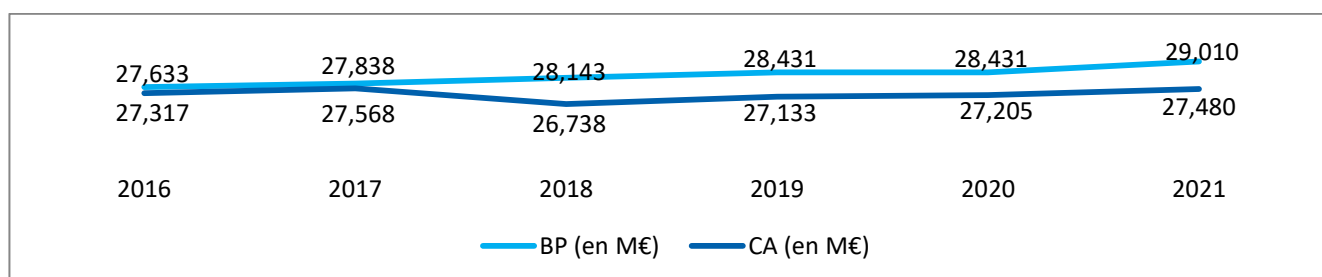
- Répartition des agents par catégorie



- Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	32%
Adjointes administratifs	12%
Adjointes d'animation	7%
Auxiliaires de puériculture	7%
Attachés	4%

2.2 l'évolution des dépenses de personnel



Les faits marquants :

- Pour mémoire l'évolution des dépenses de personnel en 2016 est la résultante de l'intégration des personnels de l'ex-EPCI pour un montant d'environ 3,6 millions d'€.
- En 2017, les dépenses de personnel ont été contenues tout en intégrant une revalorisation de l'indice de +0.6%, à compter du 1^{er} février, et du PPCR.
- L'année 2018 est quant à elle marquée par une baisse logique liée essentiellement à certaines difficultés de recrutement (police municipale ...), à la fermeture de notre piscine et PDS, ainsi qu'aux économies résultant de la mise en délégation de service public de la crèche multi accueil « Bleu ».
- L'augmentation des dépenses de personnel a été de 0,27 % en 2020 et est estimée à 1,01 % en 2021.
- La prévision d'augmentation des dépenses sera d'environ 1,5% pour 2022.

2.3 la structuration des dépenses de personnel

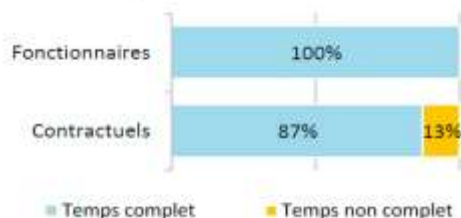
Détails de la masse salariale	2019	2020	2021
Traitement brut	13 507 k€	13 530 k€	13 580 k€
Primes et indemnités	4 683 k€	4 823 k€	4 982 k€
NBI	80 k€	79 k€	72 k€
SFT	165 k€	149 k€	151 k€
Heures supplémentaires	297 k€	286 k€	204 k€
Vacations	712 k€	675 k€	609 k€
avantages en nature	33 k€	36 k€	40 k€
Rémunération Brute	19 478 k€	19 577 k€	19 638 k€
Urssaf + Assedic	3 537 k€	3 558 k€	3 749 k€
Retraite	3 810 k€	3 777 k€	3 731 k€
CdG + CNFPT	226 k€	203 k€	212 k€
Charges patronales	7 573 k€	7 539 k€	7 691 k€
Autres dépenses (form. + déplt.)	83 k€	89 k€	152 k€
Total	27 133 k€	27 206 k€	27 482 k€

2.4 les Heures Supplémentaires

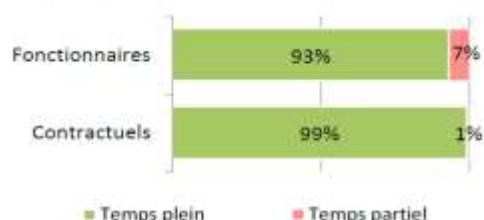
Heures supplémentaires	2019	2020	variation 2020/2019	2021	variation 2021/2020
Heures supplémentaire > 14h.	16 475,95	25 459,16	54,5%	25 551,34	0,4%
Heures supplémentaires	107 749,84	96 370,89	-10,6%	59 098,37	-38,7%
Heures supplémentaires Dim. & J.F.	105 678,58	86 957,82	-17,7%	75 948,91	-12,7%
Heures supplémentaires Nuit	67 130,85	77 041,81	14,8%	43 817,72	-43,1%
Totaux	297 035,22	285 829,68	-3,8%	204 416,34	-28,5%

2.5 Durée effective de travail dans la commune

➤ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➤ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



3. Les autres charges de gestion courante

Elles ont évolué de 3,19 % en 2020 passant de 15,18 à 15,66 M€, valeur stabilisée en 2021 mais en progression prévue pour 2022.

4. Les autres dépenses de fonctionnement

4.1 La péréquation horizontale

La contribution totale 2022 pour notre commune sera de 2,06 M€ répartie comme suit :

- FPIC 1,23 M€
- FSRIF 0,82 M€

Les dépenses de péréquation auront coûté fin 2022 plus de 18 millions d'€ à la ville depuis leur instauration.



4.2 Les amendes de police

La loi MAPTAM introduit depuis l'exercice 2017 une nouvelle répartition du produit des amendes de police, ainsi que des obligations de reversement à la Région et à IdFM. Ainsi la ville a assuré le reversement de 93k€ en 2020 et 498k€ en 2021 à ces deux organismes

VI. LES ORIENTATIONS EN INVESTISSEMENT

1. Les recettes propres d'investissement

Plusieurs recettes s'inscrivent dans cette catégorie :

- **Le FCTVA** visant à compenser le paiement de la TVA par les collectivités locales sur certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement : il est lié aux réalisations de l'année N-1
 - Pour 2020, il a été de 772 K€ et a été perçu en 2021.
 - Pour 2021, il a été arrêté à 928 k€ et a également été perçu sur l'exercice 2021.
 - Il est estimé pour 2022 à 3 621 k€.

- **Les subventions**
 - En 2021 : il s'agit des subventions reportées 2020/2021, complétées par
 - Les subventions inscrites au BP 2021 car notifiées.
 - Les subventions inscrites en DM1 car également notifiées.
 - En 2022 : Il a été inscrit un montant de 583 000 € ainsi réparti :
 - 500 000 € de subventions prévisionnelles (= moyenne annuelle)
 - 83 000 € de subventions déjà notifiées au 13 décembre 2021 et qui n'avaient pas fait l'objet d'une inscription en DM1

- **Les Taxes d'urbanisme** (taxe locale d'équipement, taxe du plafond légal de densité ...) pour un montant estimé à 72 k€ de 2020 à 2022

2. Les principales dépenses prévisionnelles d'investissement

	2022 (en k€)	2023 (en k€)	2024 (en k€)	2025 (en k€)
Patrimoine bâti, espaces publics, flotte auto, végétalisation, sécurisation bâti : PGER	2 480	2 480	2 480	2 480
Optimisation des performances énergétiques des bâtiments	50	1 000	1 000	1 000
Modernisation des outils numériques et mobiliers	650	650	650	650
Provision pour l'Écoquartier Charenton-Bercy			1 000	1 000
Déploiement plan vélo (réseau de pistes cyclables sur l'ensemble de la ville)	1 100	600	900	50
Prévision pour préemption diversité commerciale	1 190	350	350	350
Ravalement école Aristide Briand + maternelle Valmy	820	700		
Financement des ascenseurs de la résidence Bobillot Sellier	275	275	275	275
Comblement de carrières	120	100	100	100
Modernisation de l'éclairage public	700			
Programme de vidéoprotection de la ville et adaptation des locaux de la Police Municipale	350	350		
Programme d'adaptabilité des bâtiments et espaces publics	150	150	150	150
Modernisation des bâtiments scolaires et amélioration de la qualité de l'air intérieur	100	150	150	150
Déployer un « plan de végétalisation » en créant de nouveaux espaces plantés (rue V. Hugo)	515			
Construire un nouvel espace vert en cœur de ville (centre-ville, Hôtel de Ville)	100	600		
Création d'îlots de fraîcheur	100	100	100	100
Modernisation des équipements sportifs (gymnase Maurice Herzog)	50	450		
Modernisation des bâtiments scolaires (équipements numériques, qualité de l'air intérieur)	80	80	80	80
Mettre en place un budget participatif citoyen		100	100	100
Plan de végétalisation - nouveaux espaces plantés (quai des Carrières)		400		
Plan de végétalisation - nouveaux espaces plantés (place Aristide Briand)		200	200	
Plan de végétalisation - nouveaux espaces plantés (place des Marseillais)	50	250		
Plan de végétalisation - nouveaux espaces plantés (ancienne fontaine allée des Tilleuls)			250	

VII. LES POLITIQUES SECTORIELLES

VI.1 La DIRECTION DU PATRIMOINE

1. Les Bâtiments communaux

Bilan 2021 et Finalisations de projets de réaménagements sur 2022 :

- Travaux de rénovation de la piscine :

Les travaux de rénovation de la piscine et du palais des sports sont en cours de finalisation.

- Deuxième phase de réhabilitation de l'Hôtel de Ville :

Le chantier, débuté en septembre 2021 consiste notamment en la rénovation du sous-sol comprenant l'aménagement d'une salle de formation, le réaménagement des réserves de la zone imprimerie, la réfection de la chaufferie, la remise aux normes du TGBT, le remplacement de l'alarme incendie, les travaux de création de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite au RDC.

- Ravalements de l'École élémentaire Aristide Briand, amélioration de la qualité de l'air et du confort thermique :

Une consultation de Maîtrise d'œuvre a été lancée en cette fin d'année 2021 ; la réception des offres et la détermination du candidat retenu sont programmés pour février 2022.

- Ravalement de l'École maternelle Valmy et réfection de l'étanchéité :

Une consultation de gré à gré en vue de désigner un maître d'œuvre pour la reprise des étanchéités est en cours.

- Divers travaux en entreprises :

Remplacement des alarmes incendie au Centre administratif Sully, Archives municipales, Centre Alexandre Portier ; les 3 chantiers sont, à ce jour, réceptionnés.

Finalisation de l'aménagement de l'ancien pavillon du gardien du cimetière ancien en salle d'accueil, vestiaires pour les agents des cimetières et bureau administratif.

Réaménagement de la salle de change et de la salle de vie des grands de la crèche Victor Basch réalisé dans le courant de l'été 2021.

Mise en place de systèmes de climatisation à la crèche Victor Basch et la Crèche Dorlanne réalisée durant l'été 2021.

- Interventions dans le cadre du suivi, de la maintenance des bâtiments tous corps d'état par la régie :

2 468 demandes d'interventions clôturées et menées par la régie municipale entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021.

Perspectives 2022

- Travaux de rénovation de la piscine et ravalement des façades du complexe :

Réception de tous les travaux début mai 2022 pour une ouverture au public selon programmation du service des sports.

Parallèlement, des travaux de réfection des ravalements des façades du complexe incluant également les façades du gymnase Nelson Paillou et du marché couvert seront réalisés.

- Deuxième phase de réhabilitation de l'Hôtel de Ville :

La réception des travaux est à prévoir à la fin du premier trimestre 2022. Des travaux de réfection de l'accueil seront à réaliser dans le cadre du PGER incluant reprise de peintures, de l'éclairage et des faux-plafond, reprise des tapisseries du service communication

- Ravalements de l'École élémentaire Aristide Briand, amélioration de la qualité de l'air et du confort thermique :

Après désignation et notification d'un marché de Maitrise d'œuvre, une phase d'études doit avoir lieu avec pour objectif l'amélioration de la qualité de l'air dans les classes et l'optimisation des confort d'été et d'hiver en favorisant l'adjonction de la ventilation mécanique avec capteurs de CO2 et particules. Parallèlement, des études seront réalisées en vue de réaliser des ravalements de l'école.

- Ravalement de l'École maternelle Valmy et réfection de l'étanchéité :

Après diagnostic technique, et proposition de projet pour la reprise des terrasses de l'école maternelle, une consultation des entreprises devra être lancée en visant une exécution de travaux courant de l'été 2022.

A l'égal de l'école Aristide Briand, des études seront réalisées dans le cadre de la reprise des ravalements de l'école, les travaux si la Commune le souhaite, pourraient débuter en site occupé avec le traitement des façades extérieures.

- Agrandissement du CSU :

Dans le cadre du large déploiement de la vidéo protection sur la commune, il est envisagé en conséquence, d'agrandir le CSU au sein des locaux de la Police municipale. Le projet prévoit en parallèle, la restructuration des vestiaires, le réaménagement des salles de repos et réunion, la réorganisation des espaces de travail, la création de deux bureaux d'adjoints. L'extension se fera sur une partie des locaux de la Verrière de Bercy.

- Travaux de réfection de la salle d'escrime :

Il s'agit de travaux de réfection de la salle d'escrime, travaux d'embellissement et de remise aux normes de pistes d'escrime

- Lancement des études dans le cadre du Contrat de Performance Énergétique, le contrat actuel touchant à sa fin :

Le CPE actuel arrivant à son terme en 2023, la collectivité a décidé de relancer un nouveau CPE avec une proposition d'investissement équivalente à 2,5 M€. Ce CPE devra inclure la rénovation d'équipements techniques et n'exclut pas la possibilité d'installation de panneaux photovoltaïques pour une autoconsommation d'énergie, et éventuellement la revente des surplus.

- Divers travaux en entreprises :

Des travaux de reprises d'étanchéité sont proposés dans le cadre du PGER au BP 2022 : Finalisation de terrasses au centre Marius Delcher, réfection des terrasses au club House de Tennis, etc.

Divers travaux de remplacement des alarmes incendies et clapets coupe-feu seront à prévoir en 2022.

Des travaux de modifications des éclairages sont proposés dans le cadre de la modernisation des installations et en cohérence avec les démarches d'économies d'énergies. De nombreux sites doivent être équipés d'éclairage basse consommation à led.

Travaux de réfection des sols et peintures demandées pour les crèches, équipements scolaires, locaux associatifs, sports, locaux culturels tels que le Théâtre.

Demande pour la réalisation de travaux de réaménagements de la salle de change des bébés à la crèche du petit château.

2. La Voirie

Bilan 2021

- Vidéo protection

Le réseau de vidéo protection a continué d'être développé afin d'améliorer la couverture du territoire de la commune par la réalisation de nouvelles infrastructures de réseaux pour la vidéosurveillance (rue de la Cerisaie, rue Alfred Savouré, rue Victor Hugo, avenue Maréchal de Tassigny angle avenue de Gravelle) et la pose de fourreaux (avenue de Gravelle entre l'avenue de la Liberté et rue de Valmy) en coordination avec des travaux de concessionnaires.

- Avenue Jean Jaurès entre l'avenue Stinville et la rue Victor Basch :

Le réaménagement de la rue Jean Jaurès entre l'avenue Stinville et la rue Victor Basch, débuté à l'automne, 2021 consiste en la création d'un espace partagé pour apaiser la circulation et permettre une desserte sécurisée du marché et de la nouvelle piscine. Le chantier devrait être terminé pour le printemps 2022 en concomitance avec la livraison de la nouvelle piscine.

- Travaux de comblement des carrières sous le square Jules Noël :

L'apparition d'un fontis important début 2020 a conduit la Ville de Charenton Le Pont à effectuer des études géotechniques qui ont conclu à la nécessité de réaliser des injections de coulis de ciment pour combler les vides et anciennes carrières présentes en sous-sol afin d'éviter le risque d'apparition de nouveaux fontis. Les travaux ont débuté à l'automne 2021 et la fin du chantier est prévue pour la mi-février 2022.

- Rue Fragonard : réfection du revêtement de chaussée

La Ville a procédé à l'été 2021 à la réfection complète du revêtement de chaussée (« tapis ») de l'ensemble de la rue Fragonard incluant la reprise du marquage au sol.

- Aménagement d'un plateau surélevé rue du Président Kennedy angle rue Jean Moulin :

Un plateau surélevé a été aménagé au carrefour de la rue du Président Kennedy et de la rue Jean Moulin afin d'améliorer la sécurité à cette intersection très fréquentée par des piétons et des enfants se rendant aux établissements scolaires voisins.

- Pose de protection anti-intrusion sur le pont rue des Bordeaux :

La SNCF a procédé à la réfection du pont route rue des Bordeaux en rénovant la structure métallique et en reprenant les peintures de l'ouvrage ainsi que celles de la passerelle piétonne.

A cette occasion, la Ville de Charenton a obtenu de la SNCF la pose de clôture anti intrusion pour empêcher l'accès aux talus ferroviaires et éviter ainsi la réalisation de tags sur les murs des propriétés riveraines. Un traitement des graffitis visibles depuis l'espace public a été effectué en parallèle.

- Gestion patrimoniale de l'espace public :

La Ville de Charenton Le Pont a fait réaliser la géolocalisation de son réseau d'éclairage public de façon à pouvoir compléter et actualiser sa connaissance de son patrimoine et à respecter la réglementation DT/DICT pour la lutte contre les endommagements de réseaux.

- Etude géotechnique stade Henri Guérin :

La Ville de Charenton Le Pont a entrepris une étude géotechnique des sols du stade Henri Guérin dans la perspective du renouvellement de la pelouse synthétique du terrain de foot à envisager dans les années à venir.

- Réalisation d'un Plan Vélo : Schéma Directeur Cyclable

La Ville de Charenton Le Pont s'est engagée dans l'étude et la réalisation d'un Plan Vélo permettant de définir un Schéma Directeur Cyclable avec un maillage de son territoire.

Le Plan Vélo s'est accompagné d'une démarche participative avec les Associations cyclistes et les habitants et s'est traduit par un Plan Vélo approuvé par délibération et se déclinant par un programme triennal de travaux faisant l'objet de demandes de subventions.

L'élaboration du Plan Vélo a également été réalisée en concertation avec le Département pour les voies départementales structurantes, la Métropole pour l'insertion de 2 axes et la Région pour le RER Vélo.

- Divers interventions et travaux :

Installation d'une nouvelle station Vélib rue Victor Hugo angle rue Paul Eluard, et rue du Séminaire de Conflans angle avenue de la Liberté.

- Divers

Interventions ponctuelles sur la voirie pour entretien et réparations (voirie, marquage au sol, éclairage public, aires de jeux).

Perspectives 2022 :

- Vidéo protection :

Poursuite du déploiement du système de vidéo protection avec la mise en place de nouvelles caméras : rue Labouret et à la déchetterie.

- Réalisation du Plan Vélo : année 1

La Ville prévoit la réalisation des travaux prévus pour l'année 1 du plan triennal après obtention de la subvention faisant l'objet d'un dossier de demande de financement : Traitement des points sensibles du programme (partie année 1), travaux de marquage au sol et d'installation de la signalisation verticale, développement de l'offre stationnement (arceaux vélos, abris sécurisés...), équipements connexes (station de gonflage et de réparations, rails vélos...)

- Réaménagement au droit des 14 et 16 rue Victor Hugo :

La Ville programme en concertation avec le bailleur 3F le réaménagement de l'espace public situé devant les 14 et 16 rue Victor Hugo de façon à augmenter l'attractivité commerciale des magasins existants, de favoriser les cheminements piétons et de paysager l'espace et augmenter la surface végétalisée des trottoirs. Ce projet s'intègre également dans le cadre du Plan Vélo avec la création d'une piste cyclable.

- Rue du Pont :

La Ville programme le réaménagement de l'espace public rue du Pont entre le quai des Carrières et la rue de Paris avec comme objectif de paysager l'entrée de ville, de végétaliser le parvis formé devant les nouveaux immeubles et commerces de façon également à accroître l'attractivité commerciale du quartier. Ce projet s'intègre également dans le cadre du Plan Vélo avec la création d'une piste cyclable.

- Avenue Jean Jaurès

Le chantier de réaménagement de l'avenue Jean Jaurès entre l'avenue Stinville et la rue Victor Basch se poursuivra au premier trimestre 2022 pour une livraison du nouvel aménagement programmée au printemps.

- Gestion patrimoniale de l'espace public :

La Ville de Charenton Le Pont projette de poursuivre la géolocalisation des réseaux dont elle a la charge, notamment son réseau de vidéo protection et de signalisation lumineuse tricolore.

- Etudes sur réaménagement d'espaces publics :

La Ville va engager des études sur la requalification des espaces publics d'une part, dans le quartier regroupant la place de la Coupole et la place des Marseillais, d'autre part sur la Cour de l'Hôtel de Ville.

- Divers interventions et travaux :

Rénovation de trottoirs, de chaussées, fils d'eau, bordures, revêtements, création de marquage au sol, acquisition de mobilier urbain et matériau divers pour la régie Voirie,

3. Nature et Jardins

Bilan 2021

- Placette des Jardins de Conflans :

La Ville a procédé au réaménagement des trottoirs de la placette formée par la rue du Séminaire de Conflans et la rue du Président Kennedy en augmentant la surface végétalisée en s'inscrivant dans la démarche globale de lutter contre les îlots de chaleur et de favoriser le développement de la nature en ville et de la biodiversité.

- Rue du Port aux Lions : déminéralisation et végétalisation

Le projet a consisté à augmenter la surface végétalisée du trottoir rue du Port aux Lions côté Est entre le quai des Carrières et la rue de l'Hérault en reliant les différentes fosses d'arbres.

Ce réaménagement du trottoir a permis de paysager la voie et d'améliorer la sécurité des piétons et des enfants cheminant sur le trottoir en créant un écran végétal entre la chaussée et le trottoir.

- Cour école Champs des Alouettes :

Les travaux ont consisté en la création de jardinières et de fosses d'arbres avec plantations de façon à végétaliser la cour de l'école dans la démarche globale de lutter contre les îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité en ville. Dans le cadre des travaux, a été installé un système d'arrosage par « Oyas » des nouvelles jardinières.

- Quai des Carrières : accès à la résidence Bobillot :

La Ville a réalisé un aménagement paysager devant la première entrée de la résidence Bobillot en créant des parterres végétalisés. Cette opération constitue la première phase de traitement des 3 entrées de la résidence quai des Carrières.

- Square de Conflans :

L'opération a consisté en la plantation d'arbres dans le square rue de Conflans en remplacement de suspensions végétales et à l'occasion de la commémoration du 20^{ème} anniversaire des attentats du 11 septembre.

- Cimetière Valmy : végétalisation des allées Est et Ouest

L'opération a consisté en la végétalisation des allées Est et Ouest du cimetière Valmy en reliant les différentes fosses d'arbres existantes et s'inscrit dans la démarche de lutter contre les îlots de chaleur et de favoriser le développement de la nature en ville et de la biodiversité.

- Parc de Conflans

La Ville a complété l'aménagement du parc de Conflans réalisé en 2020 en y installant plusieurs équipements : tables de pique-nique, fontaine, containers de tri sélectifs, abris containers sur la rue du séminaire de Conflans accédant au parc. Par ailleurs, il a été procédé à la végétalisation complémentaire du parterre situé le long du

mur d'enceinte du parc côté Est.

- Jardins partagés

Un jardin partagé a été créé dans le parc de Conflans avec l'intervention des associations suivantes : Les semeurs du Pont et l'ASC (Activité Séniors Charenton).

Perspectives 2022

- Traitement des accès de la résidence Bobillot - quai des Carrières

Le projet prévoit un traitement analogue à celui effectué en 2021 de la première entrée de la résidence Bobillot. Ainsi les 2 autres accès seront aménagés de façon paysagère permettant d'augmenter la surface végétalisée des trottoirs.

- Rue de la Cerisaie :

La Ville de Charenton Le Pont envisage d'augmenter la déminéralisation du trottoir rue de la Cerisaie côté Ouest et notamment le long du collège.

- Rue de Verdun entre l'avenue de la Liberté et la rue Fragonard :

Il est projeté la végétalisation du trottoir côté Nord en reliant les différentes fosses d'arbres existantes.

- Rue du Port aux Lions / quai des Carrières :

Il est projeté de compléter la végétalisation entreprise en 2021 sur le trottoir Est de la rue du Port aux Lions de façon à étendre le maillage de la trame verte.

- Cimetière Valmy :

La Ville de Charenton Le Pont envisage la poursuite de la végétalisation du cimetière en traitant en particulier la déminéralisation de l'allée desservant le columbarium.

- Récupération d'eau

La Ville de Charenton Le Pont va poursuivre la réflexion sur les possibilités d'économie d'eau potable, en travaillant notamment sur le développement de la récupération d'eau.

- Etudes :

Les études sur la création d'un espace vert et de détente dans l'enceinte de l'Hôtel de Ville vont être poursuivies. De même des études vont être menées sur le réaménagement du square du 11 novembre Villa Bergerac dans la perspective de réalisation de travaux.

4. Garage

Bilan 2021

- Achats de Véhicules en 2021

Acquisition d'1 véhicule électrique pour remplacement d'un véhicule thermique diesel,

Acquisition 2 véhicules GNV (gros utilitaires) en remplacement de 2 camions diesel,

Acquisition de 4 véhicules thermiques Crit'Air 1, essence avec équipement boîtier éthanol : 2 véhicules Partner et 2 véhicules 108, en remplacement de 2 véhicules diesel et de 2 véhicules essence Crit'Air 3.

Perspectives 2022

- Achats de Véhicules en 2022

Poursuite du renouvellement du parc de véhicules en développant l'achat de véhicules à énergie propre et en tenant compte de la mise en place progressive de la Zone à Faible Emission (ZFE) et de ses restrictions de circulation programmées en termes de vignettes Crit'Air.

5. Eclairage Public

Bilan 2021

- Marché de Performance Energétique :

La Ville de Charenton Le Pont s'est engagée depuis 2020 dans un programme de modernisation de son réseau d'éclairage public en inscrivant la démarche dans un Marché de Performance Energétique. En 2021, la Ville a poursuivi le renouvellement de son patrimoine d'éclairage public en remplaçant les anciennes sources lumineuses par du matériel à Led (phase 2/3 du programme triennal). En 2022, la Ville engagera la phase 3 de son plan de modernisation du réseau d'éclairage public.

- Marché de Mobiliers Urbains

Une étude a été menée après désignation d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour analyser le devenir possible du futur marché de mobilier urbain avec publicité.

Le rapport de l'AMO a été établi. La procédure d'adoption du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) au niveau Territoire Paris Est Marne et Bois est en cours pour une validation à compter de septembre 2022. A l'issue de l'adoption du RLPi, la Ville de Charenton le Pont pourra engager la procédure de renouvellement du contrat relatif au mobilier urbain.

VI.2 la DIRECTION de l'AMENAGEMENT

1. Urbanisme-Etudes et Faisabilités : les opérations stratégiques

- Charenton-Bercy



Bilan 2021

Un Contrat d'Intérêt National (CIN) a été signé le 24 novembre 2016 entre l'Etat, la Ville, les acteurs publics et privés présents sur le quartier de Bercy, Grand Paris Aménagement et l'EPT.

Ce dernier réaffirme les enjeux d'aménagement du secteur Charenton-Bercy :

- Partage et acceptation des contraintes en vue de la définition d'un périmètre opérationnel
- Définition d'une programmation
- Détermination des actions à conduire
- Détermination d'un phasage de ces actions

En 2017, la Ville s'est inscrite dans la démarche d'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » initié par la Métropole du Grand Paris. Un jury s'est tenu en février 2018 pour désigner le lauréat UrbanEra, une entité du groupe Bouygues Immobilier.

A partir de février 2018, le projet d'aménagement et de renouvellement urbain du secteur de « Bercy » à Charenton est entré dans sa phase active.

Grand Paris Aménagement, à l'issue de sa prise d'initiative en mars 2018, s'est constitué aménageur de cette opération.

Le projet porte sur un périmètre de près 12 hectares et la création d'environ 400 000 m² de surface de plancher. L'objectif de la municipalité de Charenton-le-Pont est répondre aux enjeux principaux de désenclavement du quartier, tant vers le centre de Charenton, que vers Paris ou encore la Seine.

Conformément à la charte éco-quartier signée le 12 décembre 2019, le projet Charenton-Bercy sera axé sur les innovations et l'ambition environnementale. Le quartier sera exemplaire en termes de **développement durable**, en particulier sur les bâtiments et les espaces publics. L'opération développera de nombreuses thématiques environnementales : la gestion des ressources, les mobilités douces, la végétalisation du quartier, la conception bioclimatique, le bilan carbone, la conception d'un éco-quartier...

L'année 2021 a été consacrée à la poursuite des **études techniques** menées conjointement par Grand Paris Aménagement et UrbanEra, sous le pilotage de la Ville de Charenton :

- Organisation de 4 comités techniques et 5 comités de suivi
- Lancement des ateliers de co-conception (environ 20 séances sur l'année 2021)
- Réunions sur les thématiques du paysage, de l'approvisionnement énergétique, du risque inondation, des règles d'urbanisme, des matériaux, architecture...
- Organisation de séminaires Ville/SNCF/Paris, dont une sous l'égide du préfet de Région
- Finalisation de l'étude d'impact de l'opération
- Finalisation de la modification du PLU

L'année 2021 a été également permis de mener les procédures administratives liées à l'engagement de la procédure intégrée de Grande Opération d'Urbanisme (GOU) et de modification du PLU.

S'agissant de la concertation, une Participation par Voie Electronique (PPVE) a été organisée par le Préfet du Val de Marne en septembre 2021. Cette concertation donnera lieu à l'arrêté préfectoral de création de ZAC (attendu début 2022).

Des réunions de concertation spécifiques avec les habitants situés au nord du jardin du Cardinal de Richelieu ont également été organisées en août et septembre 2021.

Une réunion générale de présentation de la modification du PLU s'est quant à elle tenue le 9 septembre 2021.

En novembre 2021, le Conseil d'Administration de Grand Paris Aménagement a permis d'engager la procédure de PIGOU ainsi que la Déclaration d'Utilité Publique.

Enfin, des rencontres avec les partenaires institutionnels pouvant agir sur les questions de mobilités, transports, et protections phoniques se sont tenues durant l'année 2021 (et notamment l'étude menée conjointement par les services de l'Etat, la Métropole du grand Paris et la Ville de Charenton sur la recherche de solutions pour la mise en place de protections phoniques le long de l'autoroute A4). Les conclusions de cette étude sont toujours en cours.

Perspectives 2022

- Obtention de l'arrêté préfectoral de création de ZAC
- Enquêtes publiques relatives à la modification de PLU, ainsi qu'une enquête publique conjointe DUP/enquête parcellaire
- Pré instruction du permis de construire pour un dépôt officiel à l'automne 2022



• Intervention sur le parc de logements privés

Dans la poursuite de l'OPAH Vieux Bourg, une étude préalable pour une nouvelle intervention sur le parc privé a été engagée par le territoire Paris Est Marne&Bois. Cette étude devra identifier les principales problématiques techniques ou sociales sur le patrimoine privé, en mettant l'accent sur le volet thermique, et ce afin de s'inscrire dans une démarche de développement durable.

L'étude s'est terminée en 2020 et a permis d'identifier une quinzaine d'adresses et déterminer le dispositif opérationnel le plus pertinent. La consultation pour la réalisation d'une étude pré opérationnelle a été lancée par le territoire fin 2021.

Perspectives 2022

Désignation du lauréat de la consultation par l'EPT Paris Est Marne&Bois. Cette étude pourra donner lieu à la mise en place d'une OPAH.

- L'instruction des autorisations d'urbanisme en quelques chiffres sur l'année 2021:

13 permis déposés (10 en 2020) ;

98 déclarations préalables délivrées (68 en 2020) ;

671 DIA (Déclarations d'Intentions d'Aliéner) instruites (500 en 2020) ;

29 dossiers d'enseignes (22 en 2020) ;

601 Certificats d'urbanisme (496 en 2020).

- Les documents de planification

L'urbanisme participe à la rédaction des documents de planification supra-communaux tels que PLUI, RLPI, SCOT.

- Les interventions foncières

Une politique d'acquisition foncière en croissance :

Acquisition amiable du local commercial situé 2 rue du Général Leclerc (345 000 €), suivie du lancement d'un appel à projets

Acquisition amiable du local commercial situé 12-14 rue de Paris (20 000 €) et négociation d'une convention de résiliation amiable pour un départ au 1^{er} trimestre 2022

Préemption du local commercial situé 53 rue de Paris (600 000 €)

Préemption d'un immeuble d'habitation en centre-ville de 9 logements, 12 rue Marty, en vue de le rétrocéder à un bailleur social (2,1M€)

2. Hygiène santé de l'Environnement urbain

- Santé environnementale

Poursuite de la mise en place de carnets sanitaires sur l'ensemble des sites et de l'accompagnement des responsables de sites sensibles (piscine, gymnase Nelson Paillou, RPA, Multi-accueil Bordeaux...) pour prévenir les risques de légionellose

Prévention des risques liés aux nuisibles (rats, moustique-tigre, frelon asiatique, guêpes, punaises de lit...).

Désinfection Covid dans les établissements publics ayant accueilli un cas positif

- Habitat-risques majeurs

Gestion de l'insalubrité, périls, logements indécents,

Gestion des situations de risques majeurs : canicule, grand froid, inondation...,

Poursuite du travail collaboratif avec l'Education Nationale pour la rédaction de leur PPMS (Plan de Prévention et Mise en Sureté) et de leur exercice d'évacuation,

Gestion du parc défibrillateurs

- Quelques chiffres

Environ une centaine de visites sur le parc privé et les bâtiments communaux (70 en 2021);

L'organisation de commissions de sécurité communales et départementales et pré-visites, à raison d'une visite par semaine

3. Action de Développement Economique

Bilan 2021

- Économie et entreprises :

Le nombre d'adhérents du Club Gravelle Entreprises continue d'augmenter (plus de 130 membres dont 2/3 charentonnais). L'organisation des matinales, du club des afterworks et des séances plénières se sont adaptées à la crise sanitaire (organisation de séances en visio) avant de reprendre à un rythme normal, permettant aux membres d'améliorer leur mise en réseau.

- Dynamique Territoriale / AGIR ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE :

Le partenariat co-construit entre le lycée Robert Schuman, le club d'entreprises et les deux villes de Charenton et de Saint Maurice s'est adapté à la crise sanitaire, malgré l'annulation de la cérémonie de clôture. Les acteurs restent mobilisés pour 2022.

- Commerce et artisanat :

Le soutien aux commerces de proximité a été marqué par la réalisation d'une étude d'attractivité qui a débuté en 2017 et qui a permis de donner lieu à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions allant dans le sens d'une nouvelle dynamique commerciale locale s'appuyant sur les leviers d'attractivité de la ville. Aussi, sur la base de cette étude et d'un questionnaire sur les attentes de la population et des usagers du commerce, 4 leviers prioritaires ont été identifiés : fédérer, promouvoir, solliciter les partenaires, agir sur l'espace public.

Cette étude a été complétée par un travail réalisé par un bureau d'étude commercial autour de 2 sujets stratégiques pour le commerce local : l'attractivité de la rue semi-piétonne ainsi que le marché (transformation en halle gourmande).

Depuis 2020 et encore davantage en 2021, la crise sanitaire a nécessité un renforcement et une accélération des actions en faveur des entreprises et commerçants :

- Communication sur les aides en faveur des entreprises et accompagnement personnalisé
- Centralisation et communication autour des livraisons à domicile et ventes à emporter
- Déploiement de la plateforme numérique « Charenton Commerces »
- Mobilisation autour du renforcement de la sécurité sanitaire de la halle aux comestibles
- Maintien de la TLPE au taux en vigueur depuis 2019
- Mise en place d'un dispositif partenarial avec l'EPT ParisEstMarne&Bois et la CCI pour attribuer un fonds de soutien aux entreprises et commerçants : 198 900 € attribués à 53 bénéficiaires sur un montant total de 250 000 €
- Lancement d'une enquête auprès des artisans en lien avec la CMA
- Accompagnement à l'installation de nouveaux commerces attendus par la population : réparateurs vélos, Mémé Greeny... et de porteurs de projets pour la galerie des terrasses
- Lancement de l'appel à projet et rédaction du cahier des charges pour la désignation d'un locataire au 2 Général Leclerc, et installation provisoire de la Maison des Artistes
- L'organisation du 1^{er} marché de Noël de Charenton sur la place de l'Eglise (10-12 décembre 2021)

- Emploi :

- 264 personnes inscrites au service emploi municipal et ont bénéficié d'un accompagnement « sur mesure » dont 190 Charentonnais
- 362 entretiens personnalisés
- 4 ateliers pour lutter contre la fracture numérique et pour préparer à l'entretien d'embauche
- 7 ateliers collectifs de préparation à l'entretien d'embauche
- 1626 visites pour une utilisation des services proposés par la structure (postes informatiques...)
- Actions spécifiques conjointes avec les acteurs locaux de la solidarité et du secteur social et de la prévention
- Organisation d'un job-dating en lien avec Saint Maurice sur les métiers de l'hôtellerie (17 janvier 2022)

- Tourisme :

- Une procédure relative aux meublés de tourisme a été mise en place, permettant d'encadrer la mise en location saisonnière des résidences principales et secondaires présentes sur la ville.

Perspectives 2022

En 2022, les actions en faveur de l'attractivité se poursuivront avec les projets suivants :

- Lancement d'une mission d'accompagnement financier et juridique pour la préparation de la future DSP du marché aux comestibles
- Mise en place d'actions pour améliorer l'attractivité de la rue semi piétonne
- Renouvellement et renforcement de l'animation des Journées Européennes du Patrimoine sous la halle du marché
- Anticipation des mutations commerciales (murs et fonds) avec une implication systématique de la ville dans les cessions,
- Renforcement du réseau d'acteurs (participation au salon de la franchise, rencontre des acteurs immobiliers locaux, travail participatif avec les chambres consulaires...),
- Poursuite de la tenue des événements en faveur de la promotion du commerce en lien avec l'association Charenton Quartier (poursuite du marché de Noël, octobre Rose...)
- Renforcement de l'accompagnement des demandeurs d'emploi (nouveaux ateliers thématiques).
- Organisation de job datings sur la thématique de la petite enfance et des métiers de santé

- Mise en place d'une newsletter dédiée aux acteurs économiques

VI.3 l'ADMINISTRATION GÉNÉRALE et les AFFAIRES CIVILES

- Les cimetières :

La poursuite de la déminéralisation et l'engazonnement des allées des cimetières.

Acquisitions de modules supplémentaires de columbarium, non-réalisés en 2021 en attente de l'étude des sols au cimetière Valmy.

Poursuite des procédures de reprises de concessions à l'état d'abandon à l'Ancien, après celles initiées au cimetière de Valmy en 2021. Au terme de cette procédure très longue, les sépultures détériorées pourront être détruites et rendront un aspect plus entretenu au cimetière.

- Les Affaires civiles.

Le secteur des élections prépare également les modalités d'organisation des élections présidentielle et législative en avril et juin prochain.

VI.4 LE POLE FAMILLE

Malgré le contexte sanitaire lourd de conséquences pour les écoles et accueils de loisirs (suspension de certaines activités et sorties, protocoles sanitaires soumis aux accueils des enfants), trois événements majeurs ont marqué l'année 2021 au sein du Pôle Famille :

- Le renouvellement du marché de restauration avec le passage à 30% de bio en juillet 2021,
- L'obtention du titre « Ville Amie des Enfants » par l'UNICEF, en juin,
- et le renouvellement du Projet Éducatif Territorial 2021-2024, fin décembre.

Service Enfance - Bilan 2021

- Obtention du titre *Ville Amie des Enfants*

Au printemps 2021, la Ville a obtenu le titre « *Ville Amie des Enfants* » afin de poursuivre et valoriser les actions en faveur des droits de l'enfant. Ce titre a été présenté et adopté en Conseil Municipal le 15 décembre 2021.

Un plan d'actions municipales, présenté au jury, est depuis applicable jusqu'en 2026 avec d'autres services municipaux (Aménagement, développement durable, petite enfance et jeunesse).

Les recommandations sur lesquelles la Ville s'est engagée sont : la lutte contre la pollution de l'air et aux abords des écoles, la mixité et l'égalité garçons/filles, le renforcement du soutien scolaire pour les enfants les plus fragiles, la mise en place d'espaces de consultation pour les enfants et la reconnaissance de la place de l'enfant dans la Ville.

Malgré le contexte sanitaire ayant entraîné la mise en sommeil de certains projets, les accueils de loisirs ont néanmoins proposé des activités en écho à *Ville Amie des Enfants* : Des bancs de l'amitié ont été mis en place et inaugurés, l'implication de certains accueils de loisirs à Unidays (une journée sur les droits des enfants) et au Prix littéraire Unicef. 12 agents d'animation ont été formés à l'égalité garçon/filles et 30 agents (animateurs, ATSEM), aux droits des enfants.

La Ville a également participé au dispositif « *vacances apprenantes* » copiloté par l'Éducation Nationale qui a permis à 27 enfants de partir et de s'aérer durant l'été 2021, pour un montant de 820€ (20€ par séjour et par jour).

En décembre 2021, le premier Comité de Pilotage était organisé en présence de représentants de l'UNICEF.

- Développement durable

Les accueils de loisirs ont poursuivi leur implication dans des projets autour du développement durable à l'échelle de leur structure : tri des déchets, chasses anti gaspi, collecte d'instruments d'écriture, collectes solidaires, jardinage et compost... et se sont impliqués de manière collective autour de 8 stands lors de la journée du développement durable le 25 septembre 2021.

- Actions en faveur de la lecture

Les accueils de loisirs ont mis en place un système d'emprunt de livres et de malles de livres. Dans certaines écoles, les équipes d'animation ont regroupé les enfants de CP/CE1 autour d'ateliers lecture avant la reprise des cours à 13h30. Des animateurs ont été nommés référents lecture dans chaque accueil de loisirs.

- Expression des enfants

Certains accueils de loisirs ont mis en place des instances d'échanges et de discussions avec les enfants.

- L'accueil des enfants en situation de handicap

A la demande des familles ou de l'enseignant référent, la Ville a poursuivi la mise en place d'un accompagnement spécifique pour les enfants en situation de handicap.

En 2020, 11 enfants ont été accueillis sur les accueils de loisirs pour un total d'heures s'élevant à 1 900 heures. 12 accompagnateurs se sont relayés à leur côté pour leur permettre une bonne intégration et leur faciliter l'accès aux activités tout en respectant leur choix de participation.

La Ville a perçu une subvention de la CAF de 29 883 €, soit 80 % du coût.

- Formations du personnel d'animation

38 agents d'animation ont suivi une formation en interne ou externe autour du plan mercredi, du handicap, de la citoyenneté, du management, des ateliers philosophiques, des défis écocitoyens... Des échanges de savoirs entre pairs ont également permis à 62 agents d'animation de se former aux plastiques, modelage, sarbacane, atelier culinaire, sports, jeux de société, animer le collectif.

- Séjours

Pour rappel, en 2021, seuls les séjours d'été ont été organisés en raison de la crise sanitaire. 24 enfants sont partis (sur 29 places prévues), pour un coût moyen facturé aux familles de 41 % (18 276 € de dépenses, 7539 € de recettes soit un coût net Ville de 10 736 €)

Service Enfance - Perspectives 2022

- Faire vivre le plan d'actions *Ville Amie des Enfants*

Le Pôle Famille est porteur du dispositif qui reste au cœur de politiques transversales : Plan Vélo, Lutte contre la pollution de l'air, Réussite scolaire pour tous les enfants, Plan de formation croisé pour tous les professionnels intervenant auprès des 0/17 ans. Les actions inscrites dans le Plan d'actions seront effectuées au sein de différents équipements : crèches, écoles, accueils de loisirs, accueils jeunes, conservatoire, théâtre, équipements sportifs...

Une **formation sera proposée en 2022 par l'UNICEF** pour former quelques agents de la Ville pour qu'à leur tour ils puissent sensibiliser les agents de la Ville. Ce dispositif permettra de gagner en autonomie et de sensibiliser un maximum de personnel travaillant auprès des jeunes Charentonnais. Une sensibilisation des nouveaux agents pourra ainsi être mise en place tous les ans

Deux nouveaux bancs de l'amitié sont en cours de préparation dans les accueils de loisirs maternel Valmy et élémentaire A. France. L'accueil de loisirs maternel Champ des Alouettes va également enclencher la démarche très prochainement. Le dispositif est apprécié par les enfants, il est donc envisagé que chaque structure soit dotée d'un banc de l'amitié avant fin 2023.

Dès juin 2022, il sera demandé à tous les accueils de loisirs maternels et élémentaires de participer au **prix littéraire UNICEF** en lien avec la charte qui nous lie à l'UNICEF, ainsi qu'à UNIDAYS.

Les écoles élémentaires participeront à la **consultation nationale des 6/17 ans**, sur le temps d'Éducation Morale et Civique. Les questionnaires ensuite analysés permettront de recenser des besoins et d'affiner le plan d'actions. Les enfants pourront également être consultés sur les budgets participatifs.

Enfin tous les accueils de loisirs maternels et élémentaires mettront en place une action **le mercredi 16 novembre 2022, journée des droits de l'enfant. Une conférence sur le harcèlement en direction des familles** est également prévue en 2022/2023 ainsi que **des sensibilisations auprès des enfants de niveau élémentaire.**

- Développement durable

Les actions de développement durable se poursuivront : participation à la journée du développement durable fin septembre 2022, tri des déchets, collecte de masques, poursuite de jardinage, pesage des aliments gaspillés, activités sur le recyclage, collectes...

Une formation animée par le Service Nature et Jardin sur le jardinage et le compost est proposée aux animateurs référents jardinage en mars 2022.

Un atelier jardinage partagé au Parc du Séminaire de Conflans sera mis en place 3 accueils de loisirs (2 maternels et 1 élémentaire) et l'Association « Activités Séniors Charenton ». Un jardin pédagogique sera mis en place dans les accueils de loisirs A. Briand.

Les accueils de loisirs ayant développé des ateliers jardinage poursuivront l'installation de composteurs et de récupérateurs d'eau.

Des cueillettes dans les espaces partagés seront également proposées (lavande, cassis) ainsi que des ateliers de fabrication de pain bio ou de découverte de ruches, en lien avec les partenaires locaux.

- Nouveautés : Actions en faveur de la lecture (PEDT 2021-2024)

Une **formation animée par les médiathécaires à la lecture des animateurs référents** de chaque accueil de loisirs par les médiathécaires de la Ville est prévue en 2022.

Les accueils de loisirs seront également aménagés de telle sorte que des **ateliers lecture** soient proposés, avec la possibilité d'emprunter régulièrement des livres.

Des **temps de lecture** seront également impulsés auprès des CP/CE1.

Des **cabanes à livres** seront installées devant l'école élémentaire Valmy et à proximité de l'école maternelle Conflans en partenariat avec le *Lions Club*, les équipes enseignantes, les parents et les enfants.

Le **partenariat avec l'Association Lire et Faire Lire** sera renforcé pour la mise en place d'ateliers lecture sur les temps de pause méridienne et/ou d'accueil de loisirs les mercredis en fonction des disponibilités des bénévoles.

- Nouveauté : un Pass Réussite prévoyant un « accompagnement méthodologique renforcé » (Plan Pluriannuel d'Actions)

En 2022/2023, le taux d'encadrement de l'accompagnement méthodologique proposé tous les soirs de 16h30 à 18h, sera renforcé auprès des enfants de CP-CM2 (passage de 1 adulte pour 10 enfants au lieu de 1 adultes pour 12 enfants à ce jour).

Ce renforcement correspond à 7 postes supplémentaires d'enseignants volontaires soit un montant de 37 527 €.

Ce dispositif permettra ainsi de favoriser de meilleures conditions d'apprentissage des enfants d'élémentaire inscrits à l'accompagnement méthodologique.

- L'accueil des enfants en situation de handicap

L'accompagnement renforcé d'enfants en situation de handicap sera poursuivi en accueil de loisirs, ainsi que les rendez-vous Elue/Représentants de la Ville/Familles avant d'accueillir un enfant porteur de handicap afin de déterminer ses besoins (accompagnement spécifique, vigilance) et lui permettre ainsi d'intégrer l'accueil de loisirs en toute sérénité.

La prise de contact avec une infirmière coordinatrice locale dépendant des Hôpitaux de Saint Maurice permettra des échanges sur l'accompagnement des enfants en situation de handicap, tant avec les professionnels que les parents.

Service Éducation - Bilan 2021

- Effectifs scolaires

Nous constatons une baisse de 112 élèves entre les rentrées 2020/2021 et 2021/2022 (soit 74 élèves en élémentaire de moins et 35 élèves en maternelle).

Seule une mesure de carte scolaire a été appliquée à la rentrée 2021, avec l'ouverture d'une classe sur l'école 4 VENTS. L'ouverture d'une classe sur l'école Anatole France a finalement été annulée le 03/09/2021.

- Déploiement du numérique

Le déploiement d'équipements numériques est limité. Les écoles élémentaires sont déjà toutes pourvues de Vidéoprojecteurs Interactifs (VPI) et de chariots de tablettes. L'utilisation de ces équipements étant tout relative sur les écoles (manque de formation des enseignants notamment), il n'est pas prévu de fournir de nouveaux équipements aux écoles.

- Parcours citoyen, sportifs et culturels

En raison du contexte sanitaire, de nombreuses actions n'ont pu être menées dans leur intégralité (parfois même elles n'ont jamais débuté). Les interventions sportives associatives sur les écoles ont dû s'interrompre à l'annonce du 2nd confinement à l'automne 2020 et n'ont pas repris en 2021. Les éducateurs sportifs de la ville ont pu cependant mener des animations sportives en extérieur.

Sur le volet culturel : Les interventions prévues à l'Espace Liberté ont pu être déployées dans les classes. Les interventions musicales ont pu être maintenues. Les spectacles prévus au T2R ont en revanche été reportés à la rentrée 2022 et les médiathèques ont fermé. Les visites prévues dans le cadre du parcours citoyen (8 classes, 202 élèves) ont été annulées.

Les interventions autour de la prévention (prévention routière, harcèlement et jeux dangereux) ont pu être maintenues.

En septembre 2021 et en 2022, les actions culturelles, sportives et civiques sur les écoles ont pu reprendre. Les enfants ont pu à nouveau effectuer des visites dans le cadre du Parcours Citoyen (Assemblée Nationale, Sénat, Maison du combattant) selon un protocole sanitaire renforcé.

Les interventions sportives associatives sur les écoles ont pu également reprendre : tennis de table (29 classes, 232h d'intervention), escrime (24 classes, 336h d'intervention) et volleyball (12 classes, 96h d'intervention). Ce sont donc 664h d'interventions sportives associatives sur les écoles qui auront lieu en 2022. A ces heures s'ajoutent l'intervention des éducateurs sportifs de la ville qui accueillent et accompagnent les classes lors de leurs créneaux de gymnase.

Les élèves peuvent à nouveau profiter de l'offre culturelle : les spectacles au Théâtre des 2 Rives (T2R), les ateliers à l'espace Art & Liberté, les visites des médiathèques. Les Dumistes interviennent également dans les classes en maternelle et en élémentaire.

- Classes découvertes

En raison du contexte sanitaire, aucune classe de découverte n'a pu être organisée en 2021.

- Restauration

Suite à l'échéance du marché de restauration, un nouveau prestataire a été retenu pour la restauration scolaire. Le 05/07/2021, la société ELIOR a officiellement pris le relais de la société SOGERES. Après de nombreuses années avec le même prestataire, ce changement a demandé (et demande encore) du temps pour adapter les procédures, les fonctionnements et la communication. Ce nouveau marché est également l'occasion de monter en gamme afin de proposer des repas de qualité aux écoliers de la ville tout en respectant la réglementation européenne en matière de restauration collective. Notre nouveau prestataire a également augmenté significativement la part de produits biologiques et locaux dans son offre dans le respect de notre politique de développement durable.

De nombreuses animations annexes (visites, dégustation, ateliers d'équilibre alimentaire, etc.) sont également prévues tout au long du marché afin de sensibiliser et impliquer enfants, parents et professionnels.

Service Éducation - Perspectives 2022

- Effectifs scolaires

Les effectifs scolaires pourraient être en **légère hausse** à la rentrée 2022/2023 (2237 élèves scolarisés en 2021/2022 et 2 288 élèves prévus en 2022/2023 soit + 51 élèves). La hausse concernerait essentiellement les élèves de maternelle (840 élèves scolarisés en 2021/2022 et 912 élèves prévues en 2022/2023). A ce jour la carte scolaire n'est pas stabilisée, la campagne d'inscription pour les élèves entrant en Petite Section (naissances 2019) étant en cours jusqu'à fin février 2022.

- Travaux dans les écoles

Les commissions travaux ont été organisées sur toutes les écoles de la ville en octobre et novembre 2021. Un premier arbitrage devra être rendu par nos élus avant d'inscrire ces travaux au BP 2022. Un problème récurrent de fuites d'eau sur l'école 4 VENTS a conduit les services techniques à mener un audit sur le site pour identifier d'éventuels problèmes sur les canalisations.

Par ailleurs, le ravalement de façade de l'école Briand est prévu au BP 2022 ainsi que la sécurisation des abords de l'école Desnos afin de forcer les véhicules à ralentir à l'approche des passages piétons.

- Déploiement du numérique sur les écoles

Le déploiement d'équipements numériques est limité. Les écoles élémentaires sont déjà toutes pourvues de vidéoprojecteurs interactifs (VPI) et de chariots de tablettes.

L'utilisation de ces équipements étant tout relative sur les écoles (manque de formation des enseignants notamment), il n'est pas prévu de fournir de nouveaux équipements hormis à l'école maternelle Valmy pour les élèves de Grande Section (tablettes).

- Nouveauté : le « Savoir rouler à vélo » à destination des élèves de CM1 (Plan Pluriannuel d'Actions)

Le « Savoir rouler à vélo » est un dispositif national qui vise la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège. Cette mesure fait partie du plan « Vélo et mobilités actives » présenté par le Premier Ministre le 14 septembre 2018. À l'horizon 2022, la généralisation du programme devrait permettre aux jeunes entrant au collège de maîtriser la pratique du vélo de manière autonome dans les conditions réelles de circulation, à des fins de mobilité.

Le « Savoir rouler à vélo » s'intègre au « Plan Vélo » voté en Conseil Municipal et permettant le développement de pistes cyclables sur la Ville.

Le « Savoir rouler à vélo » s'organise autour de 3 blocs : Bloc 1 « Savoir Pédaler », Bloc 2 « Savoir Circuler », Bloc 3 « Savoir Rouler à Vélo ».

A compter de la rentrée 2022, la Ville de Charenton proposera ce dispositif encadré par une association spécialisée extérieure à 272 élèves de CM1. Le dispositif jusqu'à présent proposé en interne par les équipes de police municipale sera externalisé. Le montant des interventions, du matériel et de l'entretien de la flotte de vélos est estimé à 15 200€.

- Nouveauté : un Pass Réussite pour les familles aux revenus les plus bas (Plan Pluriannuel d'Actions)

En réponse à l'engagement 3 du plan d'action *Ville Amie des Enfants* : « *Tenir compte des difficultés d'accès des enfants en grande pauvreté* », un *Pass Réussite* sera ouvert aux enfants de familles ayant un taux de subvention individualisé faible afin de proposer une offre de soutien scolaire à leurs enfants d'élémentaire de niveau CM1 et CM2.

Ce Pass Réussite s'inscrit dans la politique portée par le CCAS et les différents dispositifs déjà existants en faveur de ces familles : Pass Sport, Pass Loisirs, en direction des familles les plus fragiles.

Ce Pass Réussite est un coup de pouce financier pour ces enfants estimés au nombre de 200, pour un montant évalué à **64 800 €** (prestations externes de soutien scolaire après l'école dans toutes les structures élémentaires, par 40 enseignants intervenant auprès de groupes de 5 élèves maximum).

- Classes découvertes : un nouveau cadrage dès 2023 (Plan Pluriannuel d'Actions)

Pour l'année 2022, le service Éducation a reçu 6 projets de départs en classes de découverte. Après une année 2020 lors de laquelle une seule classe est partie et une année 2021 blanche, la collectivité a décidé à titre exceptionnel d'accepter d'organiser ces séjours qui concernent 13 classes de niveau élémentaire qui partiront entre mars et mai 2022 si la situation sanitaire le permet. Le budget de ces séjours s'élève à 194 435€.

Dès 2023, il sera proposé aux écoles un départ de 10 classes par an, soit 2 départs par an pour 5 écoles élémentaires. Le montant évalué pour ces 10 départs par an est évalué à **185 000 €** soit 49 000 € de plus que le budget initial (hors budget exceptionnel de 2022 lié au report des classes découverte de 2020 et 2021).

- Restauration : une montée en gamme de l'offre de restauration (Plan Pluriannuel d'Actions)

Une montée en puissance de l'offre de denrées bio, locales et circuits-courts est prévue pour les années 2022 et 2023 (40% puis 50%, contre 30% en 2021).

Cette augmentation liée au **surcoût du bio de juillet à décembre 2022**, auquel est rajouté la révision de prix de 1,5 %, est estimée à **17 000 €** (soit une augmentation du prix unitaire HT par repas enfant maternelle de 0.047 €, du prix unitaire HT par repas enfant élémentaire de 0.046 € et du prix unitaire HT par repas adulte de 0.04 €).

Par ailleurs un **poste de diététicienne commun au Pôle Famille et au Pôle des Solidarités** a été créé afin de suivre le contrôle qualité des diverses offres de restauration proposés aux enfants et aux seniors. Son arrivée est prévue en mars 2022.

VI.5 LE PÔLE DES SOLIDARITÉS

LA PETITE ENFANCE

Elle interviendra en 2022 sur les structures multi accueil avec le soutien de la CAF qui financera les crèches de manière pérennisée avec :

- Le renouvellement des conventions de **Prestation de Service Unique (PSU)** qui reste versée au prorata du nombre d'heures de garde utilisées par les familles (1.9 M€ en année « classique ») ;
- La **Convention Territoriale Globale (CTG)** qui complète les dotations avec l'attribution d'un Bonus Territoire par place d'accueil du jeune enfant, versé au gestionnaire de l'établissement ;
- Des aides spécifiques déployées en 2021 et prolongées en 2022 dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid 19 pour compenser, en partie, les fermetures et les absences d'enfants.

L'offre d'accueil est développée, en complémentarité avec les multi-accueils gérés en régie, grâce à la réservation de places par la Ville au sein de structures privées implantées sur le territoire telles que Babilou et La Maison Bleue.

Les Délégations de Services Publics pour les établissements Bleu (Les Petits Chaperons Rouges) et Simone Veil (People and Baby) se poursuivent. En août 2022 le contrat de concession du multi-accueil Bleu se termine.

La Ville est très attentive à la contractualisation et au contrôle des délégataires dans une volonté de qualité du service rendu aux Charentonnais.

Au 1^{er} janvier 2022, l'obligation réglementaire liée à la loi « Egalim » prend effet. Elle impose l'achat de 50% de denrées dites « durables » (labelisées ou biologique) en restauration collective. Cela entrainera un surcoût estimé à 20%. Un suivi précis, à la fois sur l'atteinte des objectifs et son coût financier, sera mis en œuvre tout au long de l'année.

La priorité sera donnée à l'achat de produits issus de l'agriculture biologique pour les aliments de consommation courante chez les jeunes enfants tels que les produits laitiers, les céréales et les fruits et légumes. Les viandes, œufs et poissons seront prioritairement labellisés.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Les effets de la crise sanitaire impactent les publics les plus fragiles depuis déjà deux ans, c'est pourquoi le C.C.A.S continue de renforcer son action et son rayonnement sur le territoire. La Ville poursuit son engagement (subvention de 1.210 M€) afin de relever les défis de demain notamment en termes d'inclusion sociale et de prévention.

Les équipes du CCAS ont été particulièrement sollicitées depuis 2020 pour accompagner les Charentonnais en termes de santé, avec la mise en place du centre de dépistage, la participation au centre de vaccination de Maisons-Alfort, le repérage et les contacts avec les publics fragilisés, et plus particulièrement les seniors, les personnes en situation de handicap ou souffrant d'affection de longue durée, les prises de rendez-vous et l'accompagnement des moins mobiles avec les véhicules municipaux.

Les missions habituelles du C.C.A.S ont été maintenues (coordination de l'offre sur le territoire, accompagnement des personnes en situations complexes, délivrance des aides et services de soutien au domicile).

Une aide exceptionnelle de 120 euros a été versée en fin d'année aux bénéficiaires du RSA (180 euros pour les couples). Le plafond de ressources du Complément Mensuel a été augmenté de 30 euros pour 2022 et atteint 1110 euros pour une personne seule (1665 pour un couple). La Ville garantit ainsi un maintien du potentiel budgétaire aux Charentonnais les plus démunis et leur permet de faire face à l'augmentation des produits de base et de l'énergie.

Les projets initiés en 2021 sont consolidés avec une attention particulière pour le soutien à la parentalité et la scolarité. C'est ainsi que le C.C.A.S a intégré et déployé :

- Le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (cycle de conférences, groupes d'échanges et d'entraides, théâtre-forum, sorties familles, accès aux loisirs et aux vacances...) conférences ...
- Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité qui a pour objectif d'accompagner les élèves de 6^{ième} en difficulté en privilégiant une démarche d'éveil et d'aide méthodologique.
- L'accompagnement au départ en vacances en famille avec une convention avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV).

Le repérage des publics fragiles, dits « invisibles » avec le développement de la démarche « d'aller vers » avec des actions comme « la caravane du vivre ensemble » reste un objectif prioritaire. Il est complété par la « reconnaissance » des publics « perdus de vue » ou « sortis des radars institutionnels » qui devient la grande thématique de l'analyse des besoins sociaux 2022.

L'innovation restera au cœur de l'action du C.C.A.S avec la création d'une bourse aux projets pour les jeunes et d'une nouvelle aide à l'achat d'électroménager pour nos seniors et personnes en situation de handicap les plus précaires.

L'année 2022 verra aussi l'arrivée sur le territoire d'un Intervenant Social au Commissariat de Charenton, dont le coût est pris en charge par la Ville avec le concours de l'Etat et de la Ville de Saint Maurice. Son rôle sera d'être l'interface entre la Police et les acteurs sociaux afin de mieux prévenir, protéger et accompagner les femmes victimes de violence conjugales. Il assurera des permanences d'accueil dans les deux communes.

LES SENIORS

Le premier semestre 2021 a été consacré essentiellement à l'accès des seniors à la vaccination. Les festivités et activités habituelles ont été largement déprogrammées.

Les seniors ont été particulièrement fragilisés par le manque de lien social, pourtant déterminant pour préserver leur santé et leur autonomie. C'est la raison pour laquelle, le Pôle Seniors, dès la fin du mois de juin a organisé des sorties, et a même doublé la programmation hebdomadaire habituelle. C'est ainsi que 20 sorties ont été organisées, générant 834 inscriptions.

Afin de diversifier l'offre des activités culturelles sur le territoire, une convention a été signée avec l'Université Inter Ages pour 2022. Cette association propose des conférences, des débats thématiques, des cours (langues, histoire de l'Art...) et des visites de musée tout au long de l'année. Ce nouveau partenariat permet aux Charentonnais de bénéficier de cette offre départementale à tarifs préférentiels. Des conférences seront également organisées à Charenton.

Compte tenu de l'arrivée régulière d'une nouvelle classe d'âge de retraités, le Pôle accueillera les nouveaux retraités en leur proposant un après-midi de rencontres et d'informations dans l'année, autour du thème de la place du retraité dans notre société.

Cette année et compte-tenu de la sortie de crise espérée, les voyages seront doublés avec un séjour de sept jours réservé aux personnes les plus autonomes et un de quatre jours pour les plus fragiles.

Le pôle SENIORS développe ses partenariats internes avec un travail autour de la valorisation de l'image de la personne âgée, en collaboration avec le théâtre et le déploiement du portage de livre au domicile des seniors et des personnes empêchées avec les médiathèques municipales afin de participer à la lutte contre l'isolement.

Les activités ont pu reprendre en septembre et ont rencontré un franc succès avec 573 inscriptions. La dynamique amorcée en 2021 avec de nouvelles activités autour du bien-être (yoga, sophrologie, Qi-Gong) sera poursuivie en 2022 et avec l'ouverture de la piscine, les cours d'aqua-gymnastique et d'aquaphobie reprendront.

LA SANTE/L'AUTONOMIE

Dans cette dynamique de prévention santé pour les publics en voie de fragilisation, l'offre du sport sur ordonnance va se diversifier en 2022 avec la mise en place du sport à domicile et le développement du sport sur ordonnance pour les jeunes, amorcé en 2021.

Les services de soutien à domicile sont confortés avec une coordination des acteurs assurée par le CCAS, un service de téléalarme 7/7 et 24/24 offert aux personnes isolées et fragilisées par l'âge, la maladie, le handicap et enfin la restauration à domicile qui, à l'occasion du nouveau marché (début 2022) a notablement développé la prestation en termes de qualité des repas et de choix des menus.

Enfin, la Résidence Autonomie Jeanne d'Albret retrouve toute sa place de lieu ressources avec une restauration attractive et un calendrier d'animations variées et renouvelées, dans un cadre agréable et convivial.

L'HABITAT SOCIAL poursuit ses objectifs de :

- Développer et améliorer le parc social par le soutien financier des bailleurs sociaux via des garanties d'emprunt et des surcharges foncières ;
- Répondre à l'objectif SRU de disposer de 25% de logements sociaux (24,44% au 1^{er} janvier 2022 contre 24,31 en 2021) ;

- Participer au bien-être des résidences et des résidents notamment par des partenariats avec les professionnels de terrain, les Amicales de locataires et le déploiement de la vidéoprotection ;

Projets 2022 :

- Transformation du service Habitat Social en service Habitat, chargé de veiller à la bonne qualité du cadre de vie dans le logement social et le logement privé : participation aux nouvelles opérations de construction, soutien aux copropriétés en difficulté, assurer le pilotage des outils et dispositifs mis en place pour l'amélioration de l'habitat, etc. ;
- Suivi des opérations en cours dans le parc social :
 - 5, rue Jean Pigeon : livraison de 53 logements dont 15 sociaux ;
 - 2 bis, avenue de la Liberté : réhabilitation de la Chapelle Emmaüs Liberté avec la création d'une résidence sociale de 8 places d'hébergement et de 10 logements en PLAI ;
 - Résidentialisation de l'immeuble 9, rue Victor Hugo par Emmaüs Habitat ;
 - Travaux d'amélioration par RLF sur ses résidences des 20/24, rue Marius Delcher et 2-4-6, place Henri d'Astier ;
 - Travaux d'embellissement des parties communes de la résidence « Etoile » par Immobilière 3F.

VI.6 PÔLE J.A.S.C.

LA CULTURE - BILAN 2021

La politique culturelle articule son action autour de 2 axes prioritaires : **Favoriser la culture pour tous** et **Valoriser le patrimoine et l'histoire**. Cette politique est conduite essentiellement pour les Charentonnais à partir d'actions et de services conçus pour être au plus proche de leurs attentes et de leur curiosité.

La crise sanitaire et les protocoles sanitaires afférents ont continué en 2021 à impacter le maintien des évènements proposés ainsi que la fréquentation par le public des équipements et des animations proposées.

• **MEDIATHEQUES :**

Favoriser l'accès à la lecture pour les publics empêchés :

- Acquisition de livres en gros caractères, livres lus, livres pour les DYS, FLE... on notera + 507,89% d'acquisitions (38 documents acquis en 2020 contre 231 en 2021)
- Déploiement du dispositif « Lire autrement : Daisy et compagnie » avec mise à disposition des personnes malvoyantes les ressources de la bibliothèque Valentin Haüy (300 livres audio au format Daisy, en voix humaines ou voix de synthèse) : la formation des agents étant intervenue en janvier 2022, le déploiement sera effectif en 2022
- Partenariat avec l'association « les bibliothèques sonores de Charenton » pour permettre aux malvoyants ou DYS d'avoir accès à leurs livres audio en format Daisy : mise en œuvre du partenariat en 2022 en raison du retard pris dans le déploiement du dispositif « Lire autrement : Daisy et compagnie »
- Programmation d'animations en direction des publics handicapés moteur, visuels, auditifs, les DYS, les personnes éloignées du numérique ou de la langue française : histoires en langue des signes, projection de film en audiodescription, etc,

Favoriser et développer l'accès au Numérique :

- Augmenter les visionnages sur la Bibliothèque Numérique (ARTE VOD, Eurêka, Universalis et Universalis junior) => offre d'un service supplémentaire avec les « yeux du doc » ainsi que des livres numériques (PNB) depuis octobre 2021 (PNB en 2 mois, 61 livres prêtés)
- Poursuivre la participation au projet départemental de lutte contre la fracture numérique engagée depuis avril 2019 : aider les personnes en difficultés à avoir accès aux ressources numériques – le contexte sanitaire a suspendu les réunions liées au projet départemental, en revanche les heures de formation à destination du public éloigné du numérique ont légèrement augmenté (112h50 contre 101h50 en 2020 et 168h en 2019).

Développement durable : « médiathèque verte »

- Achat de mobilier en carton recyclé pour l'Espace Place 36 et de présentoirs pour les livres en gros caractères et livres lus ;
- Création d'une grainothèque (troc de graines) avec la commande auprès d'une artiste locale d'un meuble en carton
- Réduction de l'équipement des documents adultes (plastifier la couverture des livres) ce qui réduit l'usage du plastique et permet de dégager du temps aux agents pour faire du service public

Poursuite et renforcement des actions en direction du jeune public :

- « Charenbulle » projet 2020 mais avec la crise sanitaire, report des animations autour de la BD :
- Rencontre d'auteur et scénariste dans le cadre du Prix des collégiens : une classe de 5^{ème} du collège La Cerisaie rencontre l'auteur Arnaud Poitevin
- Rencontre avec des élèves d'une classe de 1^{ère} du lycée Robert Schuman avec l'auteur Cédric Talling
- Organisation de 2 ateliers manga avec Eijiro Ito : 6 adolescents/atelier (jauge imposée à 6)

- Les animations bien que contraintes en termes d'accueil du public (application du protocole sanitaire) ont compté 685 personnes (hors accueil des scolaires)

- **CONSERVATOIRE :**

Favoriser l'accessibilité :

- Application de la tarification au quotient familial pour les droits d'inscription à la rentrée 2021/2022

Quelques chiffres : 665 inscrits (dont 593 charentonnais et 72 extérieurs)

- Elèves (- de 26 ans) : 585
- Adultes (+ de 26 ans) : 80

Enseignement/Formation :

- L'approfondissement de la structuration et du développement de certaines disciplines : développement de la classe MAO, création d'une classe de chant musique actuelle, création d'un Big band (vents, cuivres, percussions)
- Poursuite de l'expérimentation auprès des tout-petits par des interventions bimensuelles au sein du RAM encadrées par une musicienne intervenante
- Consolidation du dispositif « chorales à l'école » avec 2 classes de 2 écoles élémentaires (Pasteur et Desnos) encadré par une musicienne intervenante avec une restitution virtuelle des travaux préparés sur le thème de la Liberté. Restitution prévue en date du 11 décembre 2021 annulée pour raisons sanitaires
- Poursuite de l'investissement dans de nouveaux instruments afin de favoriser l'accès à la diversité de la pratique musicale au plus grand nombre : achat d'un Piccolo (essentiel pour le NOC), d'une contrebasse, de surdeaux et de matériels percussifs pour la batucada. Poursuite de la révision et de l'entretien du parc instrumental afin de garantir des instruments de qualité, dans la location aux jeunes débutants.
- Poursuite des ateliers sur le corps du musicien (technique Alexander) à destination des enseignants (bien-être au travail), et des élèves.

Actions partenariales :

- Pilotage et réalisation du projet transversal « #ChezNous#Confinés1/#Confinés2 » en partenariat avec différents services de la ville : collecte de témoignages concernant cette période dans le but de créer du lien entre les charentonnais en laissant une trace artistique commune. Restitution artistique en juin 2021 : livre/objet aux médiathèques, exposition sur le parvis de l'hôtel de ville, installation sonore et visuelle à Art et Liberté, projection du film réalisé à partir des témoignages au T2R
- Malgré la crise sanitaire, le conservatoire a renforcé et développé les projets transversaux sur la Ville : poursuite et valorisation des partenariats avec l'espace Art et Liberté (Mini-concerts), avec les médiathèques (Nuit de la lecture, nuit des conservatoires, lectures musicales) publiées sur les supports de communication et d'information de la Ville et des partenaires
- Projet Erasmus « musique en virtuel » avec différentes villes d'Europe consécutivement à sa collaboration avec l'école de Musique de Berlin (démarrage en mars 2021 jusqu'en mars 2023) :
- Projets pianos 4 mains et échange de « bands » - 1er échange réalisé pendant les vacances de la Toussaint (du 31/10/21 au 07/11/2021) de 4 élèves du conservatoire accompagnés par une enseignante
- Projet Jamulus (Erasmus/Musiandra) préparant un échange musical, linguistique et européen en réel (à Charenton, Berlin, Barcelone, Turquie et en Islande). Projet d'échange en réel avec les Berlinoises pour la fête de la musique (21/06/2022) avec la participation du big band du conservatoire
- Accueil des chorales de l'entreprise Natixis et des séniors du service retraités du CCAS

- **ARCHIVES :** le départ de la responsable en juin 2021 à stopper les opérations d'archivage engagées.

Poursuite des opérations de collecte, versement et élimination : Finir les opérations entamées : collecte / versement / éliminations / tableaux de gestion / conditionnement / récolement.

Prise en charge des archives d'autres services : RH

Valorisation patrimoniale :

- Valorisation du Mémorial des Poilus charentonnais : le parcours des 934 noms des Charentonnais « Morts pour la France » durant le conflit de 1914-1918.
- JEP 2020 : visite de l'hôtel de ville par l'association A l'Assaut du patrimoine

• **ARTS PLASTIQUES**

Favoriser l'accessibilité :

- Tarification au quotient familial pour les droits d'inscription à la rentrée 2021/2022 : mise en place de l'inscription annuelle avec une facturation au trimestre.

Quelques chiffres : 472 inscrits (dont 416 charentonnais et 56 extérieurs)

- Elèves (- de 26 ans) : 344
- Adultes (+ de 26 ans) : 128

Accompagnement Concours entrée École d'art : La section Pôle graphique et les cours dédiés aux adolescents ont vu cette année la réussite de 6 élèves en écoles d'art et d'architecture,

Permettre l'accès aux tout-petits et élargir l'offre aux 8/10 ans :

- Création de **Babill'Art**, section pour les tout-petits à partir de 18 mois (deux groupes d'âge : 18 mois/2ans et 2ans1/2 / 3 ans et 3 ans1/2 en présence d'un parent ou de la nounou).

Constat : Pour la rentrée 2022/2023, changement de jour avec un accueil le mercredi afin de toucher davantage les tout-petits et leurs parents.

- Permettre l'accès aux 8/10 ans, aux préados et aux adolescents : création de cours de **dessin et film d'animation**.

Constat : succès pour ces nouveaux cours qui sont menés en transversalité avec les cours de Dessin numérique et de BD.

Actions partenariales :

- Participation à la journée du développement durable : fabrication de papier
- Co-Pilotage et réalisation du projet transversal « #ChezNous#Confinés1/#Confinés2 » : succès avec participation des adultes et des jeunes du dessin numérique pour le film « Un nouveau roi » réalisé par André Mebarek
- Exposition Gravix dans le cadre de la Fête de l'Estampe (partenariat avec la fondation Gravix et le musée de Saint Maur) à l'Espace Art et Liberté
- Participation au concours de la BD scolaire : 8 lauréats sélectionnés par le festival d'Angoulême.
- Participation au concours du manga à Iwate au Japon : 1 préado sélectionné (premier étranger à décrocher ce prix prestigieux) : Remise des prix et exposition au T2R
- Parcours culturel deux fois par an : accueil des scolaires pour une découverte d'atelier de fabrication de papier, de gravure et d'impression de tampons
- Co-réalisation de Charenbulles : intervention des professeurs de BD et Manga à la Médiathèque des Quais
- Co-édition du film « Hommage à Pierre Soulages » avec le Conservatoire André Navarra (création sonore avec l'atelier Musique assistée par ordinateur)

• **ESPACE ART & LIBERTE**

Expositions : 3 expositions principales (« les nouveaux horizons de l'art », « Art et Sport » et « André Renoux »). 2 expositions annulées. 1 exposition « jamais trop t'art, sur le développement durable » en septembre 2021. Le Salon de Charenton visible en mode virtuel

⇒ Quelques chiffres : Total visiteurs : 3369 + 5000 vues sur le site de la ville

La fréquentation a été un peu plus faible que la moyenne habituelle sur ces événements mais malgré tout importante compte tenu de la crise et de l'obligation du pass sanitaire.

Actions culturelles : formation des publics et interventions auprès du jeune public

- 3 visites commentées exposition au public et personnel de la ville, 1 conférence du philosophe Stéphane Flocarri, 3 concerts en lien avec l'exposition (élèves conservatoire), 3 ateliers famille les samedis après-midi, 1 atelier Développement Durable et 1 atelier journées du patrimoine, 2 expositions en extérieur, festival graf et expo photo, intervention à la Résidence J. D'Albret pour une initiation à l'histoire de l'art, 1 défilé de mode « exposition sur le sport »,
- Visites des expositions pour les élémentaires et ateliers pédagogiques, interventions dans les classes avec une initiation à l'histoire de l'art

=> quelques chiffres : élémentaires : 148 classes - 3700 élèves, Maternelles : 29 classes - 725 élèves, Au total : 177 classes et 4425 élèves

Renforcer la communication des expositions :

- Développement de la visibilité numérique : expositions en ligne, interview d'artistes, fiches pédagogiques loisirs : réalisation de portraits d'artistes vidéos mis en ligne et expositions virtuelles, l'art pour les tout petits mis en ligne sur le site de la ville,

• **THEATRE**

Renouvellement de l'équipe :

- Mise en place en juin 2021 d'un nouvel organigramme fonctionnel consécutivement à l'audit réalisé en 2020/2021
- Renouvellement de l'équipe permanente du théâtre pour l'ouverture de la saison 2021/2022
- Nouveau cahier des charges pour le fonctionnement et l'exploitation

Le contexte de la crise sanitaire n'a pas permis l'exploitation du lieu de janvier à juillet 2021. Cependant des artistes en coproduction (Théâtre sur Paroles avec Hermann) ou des compagnies locales ont été accueillies en résidence de création (Fleming Welt, Miss'O'Youk...) ainsi que différents services de la ville, tant pour des formations en intra que des manifestations maintenues par les partenaires (Conservatoire de Musique, Espace Jeunesse...)

Programmation : L'ouverture de saison a eu lieu le 8 octobre avec un report « Kyan Khojandi », le spectacle d'ouverture « Monsieur X » ayant été annulé par la production. En amont de la saison officielle, en septembre, 2 compagnies ont été accueillies en résidence pour des créations, participation du théâtre au JEP avec un bal participatif encadré par des danseurs de la Compagnie Montalvo et 4 visites « backstage », accueil également de l'Espace jeunesse pour un spectacle-débat.

- Plusieurs nouveautés ont été proposées sur cette saison : ateliers artistiques (écriture, théâtre, danse...), spectacles intergénérationnels pendant les vacances scolaires, scènes émergentes pour soutenir de jeunes artistes professionnels, bébé-concerts pour les 0/3 ans
- Développement de toutes les actions vers les scolaires (primaires et collégiens par le biais d'invitations à des répétitions, des rencontres avec les artistes etc...) ainsi que l'invitation des enfants des centres de loisirs aux spectacles proposés lors des vacances scolaires
- Développement de l'accueil des différents services et associations de la ville : CCAS, Conservatoire, Plan vélo etc...
- Accueil de différentes résidences de création (Fleming Welt, Concert impromptu, Atterrir)

Partenariat : Le Théâtre des 2 Rives a intégré le festival Kalypso et relancé plusieurs partenariats antérieurs (Biennale de la Danse, Théâtrales Charles Dullin...)

Billetterie/Public :

- Formation de l'équipe fin septembre sur le logiciel de billetterie, développement d'un module complémentaire pour l'achat en ligne d'abonnement (début décembre)
 - Remboursement proposé et mis en œuvre des abonnements et avoirs des 2 saisons antérieures ainsi que des spectacles annulés et/ou reportés
 - Reprise de la communication vers les abonnés après 2 saisons complexes (nouveau fichier, nouvelle newsletter...)
- => quelques chiffres : en comparaison de la dernière saison pleine 2018/2019, la fréquentation a baissé de 15% de septembre à décembre (au niveau national : baisse moyenne de 20 à 30%)

La CULTURE - PERSPECTIVES 2022

• **MEDIATHEQUES :**

Favoriser l'accès à la lecture pour les publics empêchés :

- Poursuivre acquisition de livres en gros caractères, livres lus, livres pour les DYS, FLE...
- Déployer le dispositif « Lire autrement : Daisy et compagnie » avec mise à disposition des personnes malvoyantes les ressources de la bibliothèque Valentin Haüy (300 livres audio au format Daisy, en voix humaines ou voix de synthèse),
- mettre en œuvre le partenariat avec l'association « les bibliothèques sonores de Charenton » pour permettre aux malvoyants ou DYS d'avoir accès à leurs livres audio en format Daisy,
- développement du portage de documents à domicile
- programmation d'animations en direction des publics handicapés moteur, visuels, auditifs, les DYS, les personnes éloignées du numérique ou de la langue française : histoires en langue des signes, projection de film en audiodescription, etc

Favoriser et développer l'accès au Numérique : création de 2 nouvelles offres

- Livres audio numérique : pour répondre à la demande des usagers qui apprécient les livres numériques mais demandent des livres audio notamment à écouter dans les transports et pour répondre aux usagers du portage à domicile qui sont de très gros consommateurs de livres audio.
- Musique numérique pour les enfants : pour répondre aux demandes de parents et d'assistantes maternelles et pour pallier le manque de CD. Très peu de CD pour enfants sont maintenant commercialisés.
- poursuivre la participation au projet départemental de lutte contre la fracture numérique engagée depuis avril 2019 : aider les personnes en difficultés à avoir accès aux ressources numériques

Développement durable :

- Mise en place d'une charte d'équipement allégée avec la réduction de l'utilisation des films adhésifs sur certains documents.
- Poursuite et renforcement des actions en direction du jeune public et du tout public :
- acquisition de partitions en lien avec le conservatoire et pour répondre aux demandes des usagers
- rencontre d'auteurs
- organisation du « Mois de la petite enfance » en partenariat avec le service petite enfance, le relais d'assistantes maternelles, le département du Val-de-Marne et la Compagnie Miss O'youk. Une résidence de

la Compagnie, financée par le département, est en cours pour créer une visite dansée de l'exposition « Ce matin » de Junko Kamura. L'exposition est prêtée gratuitement par le département.

- accueil des maternelles et élémentaires : découverte du livre
- « la Nuit de la lecture » le 22 janvier avec une mise en avance du métier de traducteur et de l'auteur italienne Goliarda Sapienza : lecture, interview et introduction musicale sont prévues au programme,
- « Les sciences, Des livres », organisée par le département du Val-de-Marne en accueillant un auteur en présentiel et un atelier sciences pour les enfants en fonction des conditions d'accueil possible,
- « Le printemps des poètes » en partenariat avec le conservatoire et la compagnie Arces,
- « La fête de la musique » avec un concert par un groupe charentonnais et peut-être l'inauguration de la nouvelle signalétique des médiathèques réalisée par les élèves de l'Atelier Pierre Soulages,
- « Partir en lire » manifestation nationale organisée par le CNL et le Ministère de la Culture en juillet,
- « Les journées du Patrimoine » en septembre en partenariat avec la Médiathèque de l'Architecture et du patrimoine qui nous a sollicité pour une conférence,
- « La Semaine bleue » en octobre en partenariat avec le CCAS,
- « Le Mois du film documentaire » en novembre.

• **CONSERVATOIRE :**

Favoriser l'accessibilité :

- Amélioration des conditions d'inscription à la rentrée 2022/2023 avec une communication plus simple et en anticipation
- Organisation de portes ouvertes les mercredi 18/05/22 et samedi 21/05/22 afin d'orienter chaque enfant d'initiation vers l'instrument le plus judicieux.
- Poursuite de la formalisation des textes cadres réglementaires : « règlement des études » et phases de concertations autour du « Projet d'établissement » afin de conforter la mise en conformité de l'enseignement musical avec les textes cadres généralistes préconisés par le Ministère de la Culture (SOP et charte de l'enseignement artistique)

Enseignement/Formation :

- Approfondissement de la structuration et du développement de certaines disciplines notamment au sein de la filière voix,
- Poursuite de l'expérimentation auprès des tout-petits par des interventions bimensuelles au sein du RAM encadrées par une musicienne intervenante,
- Consolidation du dispositif « chorales à l'école » avec 2 classes de 2 écoles élémentaires (Pasteur et Desnos) encadré par une musicienne intervenante en vue d'un possible développement et participation de ces classes au concert proposé par la Musique des gardiens de la Paix,
- Réflexion et évolutions des « MÜNCH en musiques (auditions publiques) ; est envisagé le déplacement de ces auditions dans la réplique du théâtre en avant spectacle,
- Poursuite de l'investissement dans de nouveaux instruments notamment la classe MAO, afin de favoriser l'accès à la diversité de la pratique musicale au plus grand nombre.
- Poursuite des ateliers sur le corps du musicien (technique Alexander) à destination des enseignants (bien-être au travail), et des élèves.
- Acquisition d'un pack enregistrement afin de créer une bibliothèque sonore des prestations musicales effectuées sur le territoire, de manière à ce que la diffusion ne demeure pas éphémère.
- Meilleure répartition des saisons musicales afin de créer des zones « jachères » permettant aux élèves de se recentrer davantage sur la consolidation de l'apprentissage de leurs instruments pour être plus performant dans la diffusion

Actions partenariales :

- Poursuite et consolidation des projets transversaux sur la Ville : partenariats avec l'espace Art et Liberté, avec les médiathèques (Nuit de la lecture, nuit des conservatoires, lectures musicales) avec l'Espace

Jeunesse (Les Heures Musicales avec la participation de l'encadrante des ateliers Théâtre, participation collaborative à la Fête de la Musique...), avec le Théâtre des 2 Rives (projet Ecole du Spectateur...) et les différentes sections de jumelages

- Poursuite des projets Erasmus « musique en virtuel » et Jamulus (Erasmus/Musiandra) préparant un échange musical/linguistique et européen en réel (à Charenton, Berlin, Barcelone, Turquie et en Islande). Projet d'échange en réel avec les Berlinoises pour la fête de la musique (21/06/2022) avec la participation du big band du conservatoire
- Accueil des chorales de l'entreprise Natixis et des séniors du service retraités du CCAS
- Création d'un festival d'orchestres d'harmonie avec diffusion dans le kiosque de la place Aristide Briand ;5 samedi dans l'année pendant les heures de marché (de 11h00 à 12h00)
- Participation musicale au JEP avec invitation de groupes musicaux professionnels
- Organisation de la Fête de la Musique le 21 juin avec invitation de groupes musicaux professionnels, musiciens des ateliers artistiques du service jeunesse, musiciens du Band Berlinoise

• **ARCHIVES**

Recrutement d'un responsable des archives en cours

Valorisation patrimoniale : JEP 2022 : réflexion pour des animations en lien avec le développement durable

• **ARTS PLASTIQUES**

Favoriser l'accessibilité à tous les publics et particulièrement aux plus jeunes :

- Renforcer et consolider la fréquentation de Babil'Art ainsi que les cours à destination des plus jeunes
- Poursuite de l'accompagnement Concours entrée École d'art : La section Pôle graphique et les cours dédiés aux adolescents ont vu cette année la réussite de 6 élèves en écoles d'art et d'architecture,

Actions partenariales et rayonnement :

- Participation à la journée du développement durable : fabrication de papier
- Exposition Gravix dans le cadre de la Fête de l'Estampe (partenariat avec la fondation Gravix et le musée de Saint Maur) à l'Espace Art et Liberté
- Participation au concours de la BD scolaire dans le cadre du festival d'Angoulême.
- Participation au concours du manga à Iwate au Japon : 1 préado sélectionné (premier étranger à décrocher ce prix prestigieux) : Remise des prix et exposition au T2R
- Conception de la nouvelle identité visuelle des Médiathèques avec le Pôle graphique

• **ESPACE ART & LIBERTE**

Poursuivre la formation des publics et singulièrement du jeune-public.

- Animer le dispositif Micro-Folie et le Musée numérique
- Développer les partenariats avec les publics adolescents et service jeunesse, les partenariats avec les associations de la ville et artistes locaux et la maison des artistes, les partenariats avec les entreprises locales (location de l'espace dans le cadre des expositions)
- Actions in situ (exposition parvis ou autres)

Un espace d'exposition qui doit être entretenu, une communication plus forte et plus efficace :

- Poursuivre la rénovation de l'éclairage (rampes de projecteurs à remplacer) qui permettent la mise en valeur des œuvres et les scénographies qualitatives.

- Renforcer la communication des expositions La communication n'est pas suffisante, un nouveau logo et nouvelle enseigne sont une priorité.

• **THEATRE**

Poursuivre l'ouverture du théâtre sur son territoire et le développement des coopérations de proximité, territoriales et sur le territoire : réédition du festival autour des écritures contemporaines en partenariat avec les théâtres de PEMB et création d'un prix du public.

Valoriser des artistes professionnels de la ville et du territoire au sein de la programmation ou en qualité d'artiste associé à la saison

Développer et valoriser la programmation « Tout public/Jeune public » :

- Poursuivre la programmation jeune public en temps scolaire,
- Proposer une programmation lors des petites vacances scolaires afin de permettre un partage artistique intergénérationnel,
- Poursuivre une proposition de programmation diversifiée, tant dans les formats que dans les disciplines artistiques, et développer de nouvelles actions vers les publics :
- Spectacles du samedi et du dimanche matin vers les 0-3 ans
- Partage artistique intergénérationnel « Tout public/Jeune public » par une proposition de qualité et des actions menées en amont qui permettent la mixité de ces publics,

Développer des « hors-les-murs » : Théâtre chez l'habitant, Théâtre en entreprise, accueil de certains formats et/ou artistes au sein d'autres équipements de la ville en résonance avec la saison,

Développement des bords de plateau avec les artistes en inscrivant les rencontres publiques dans le cahier des charges,

Développement des actions, en amont de certains spectacles, menées par les artistes (atelier d'écriture, d'interprétation etc...) notamment vers les scolaires.

Inscription du théâtre au sein des différents réseaux professionnels (Festival Kalypso, Théâtrales Charles Dullin, Festival de Marne, Biennale de la Danse...)

Développement des résidences de création et des dispositifs de soutien aux artistes émergents

LA JEUNESSE - BILAN 2021

Développement de l'accueil ALSH :

Reprise de l'accueil de jeunes 11/17 ans depuis le 3 mai 2021.

Eté 2021 :

- ouverture du centre de loisirs à partir du 7 juillet au 31 août 2021.
- 3 séjours d'été organisés avec un prestataire qui a permis de faire partir 25 jeunes de 12/17 ans

Ateliers socioculturels : Reprise de tous les cours en présentiel le 20 mai 2021 jusqu'au 26 juin.

- Les cours ont été maintenus en mode virtuel avec des cours proposés via un Padlet : la danse, le chant et la guitare.
- Les cours de théâtre pour les adultes ont été organisés en visio => le spectacle des adultes a pu être donné le dimanche 20 juin au Petit T2R et a compté 49 personnes.

Conseil Municipal des Jeunes :

- Fin de mandat des anciens élus le 30 juin 2021. Vidéo de fin de mandat diffusée sur le site de la ville et les réseaux sociaux.
- Nouveau mandat à venir pour 2022/2023. Le prochain CMJ accueillera des adolescents de la 6ème à la seconde (11-17 ans) issus du collège la Cerisaie, du Lycée Schuman et de NDM. Présentation du projet CMJ dans chaque classe dans les établissements en novembre 2021,

Partenariat Ville / Collège :

- Depuis Mars 2021, le service jeunesse a accueilli 7 exclus entre 1 à 3 jours dont les motifs sont : manque de respect envers les profs, vols de portable, insulte ou bagarre avec des élèves.

- Les parents sont reçus par le responsable de service pour la mise en place des conditions d'accueil du jeune au service jeunesse avec un cadre à respecter (horaires, comportement...) et un dossier avec du travail scolaire fourni par la directrice du collège. Echange régulier entre le responsable et la directrice.

Aide aux devoirs : les animateurs du service jeunesse accueille quotidiennement entre 4 et 7 jeunes (travail en groupe et par niveau, suivi individualisé)

LA JEUNESSE – PERSPECTIVES 2022

Développement de l'ALSH :

- Augmentation de la fréquentation de l'ALSH et accueil de tous les jeunes de 11 à 17 ans avec des activités spécifiques selon trois tranches d'âge : 11-13 ans, 14-15 ans, et 16-17 ans.

Développement du partenariat avec le collège La Cerisaie :

- Accueil le soir et sur la pause méridienne des jeunes au collège et à l'Espace Jeunesse

Conseil Municipal des Jeunes :

- Election du CMJ avec une extension aux élèves de seconde et à tous les établissements secondaires de la ville : 25 élus et 5 suppléants - Dossier de candidature et préparation de la campagne en janvier, élection en février 2022 et installation du nouveau CMJ en mars 2022.

Valorisation du studio d'enregistrement :

- Développement des activités en renforçant la fréquentation par les groupes de jeunes

Renforcement et développement des actions transversales avec les autres services municipaux :

- Organisation de temps forts musicaux et/ou théâtraux originaux en partenariat avec le conservatoire et le théâtre, en favorisant l'implication des élèves des ateliers socio-culturels

LA PREVENTION-MEDIATION - BILAN 2021

Accueil 18-25 ans :

- Reprise de l'accueil le 25 mai 2021, tous les après-midis, suivi entre 5 et 10 jeunes adultes par jour.

Poursuite des actions de prévention dans les établissements scolaires :

- Action de Prévention sur la « relation filles/garçons » au collège La Cerisaie pour les 6 classes de 5^e du 15 au 19/03/2021 => 194 élèves.
- Action de prévention sur l'addiction avec le Bus Santé 94 au collège La Cerisaie pour les 5 classes de 3^e du 22 au 23/03/2021 => 137 élèves.
- Action de Prévention sur le cyberharcèlement au Lycée Schuman pour les 6 classes de 2nd du 25/03 au 26/03/2021 => 229 élèves. Très bonne action.
- Action de « PREVENTION DES RISQUES DOMESTIQUES » MS / GS des écoles maternelles du 17 au 28 mai 2021 => 221 élèves.
- Vendredi 9 juillet 2021 de 20h à 22h : Spectacle Accros d'écran au service jeunesse pour le public 11/25 ans => 15 jeunes
- Lundi 26 juillet, la journée, Tous au Club, avec la ligue contre le cancer pour les risques de cancer liés au soleil

La médiation de rue :

- Horaires de déambulation des médiateurs depuis le jeudi 20 mai de 14h30 à 22h dont 14h30- 21h30 sur le territoire. Echange hebdomadaire sur les faits passés sur la semaine. Vigilance accrue sur les lieux dits sensibles. Sensibilisation auprès des jeunes.
- Suspension en août pour congés estival puis reprise de la déambulation le 02/09/2021 jusqu'à fin novembre

La bourse au permis :

- Poursuite du dispositif avec l'auto-école ADOUE. 8 bénéficiaires de la bourse qui sont en cours de passage du permis de conduire

Actions contre les violences faites aux femmes :

- Jeudi 3 juin de 8h30 à 12h : Formation menée par Tremplin 94 pour 15 agents de la ville (Elus compris) au service jeunesse.
- Vendredi 25 juin de 19h à 21h30 : Soirée débat sur les violences faites aux femmes pour les jeunes adultes de 18-25 ans au service jeunesse. 13 Présents dont 7 filles et 5 garçons charentonnais

LA PREVENTION-MEDIATION – PERSPECTIVES 2022

Développement d'un accueil 18-25 ans : sur le site de La Verrière

accueil collectif l'après-midi et le soir

accueil individuel sur rendez-vous.

La médiation de rue :

Renforcement de la mission des médiateurs sur la jeunesse et sur le lien avec les services municipaux

Organisation des actions de prévention auprès des élèves des écoles, collèges et lycée à partir des attendues de ces partenaires

Actions conduites par les animateurs de prévention

Actions conduites par des prestataires

Actions conduites par la Police Nationale

Renforcement du travail transversal avec les autres services municipaux : CCAS, Service Enfance, service du développement économique, etc

Poursuite des actions contre les violences faites aux femmes : en direction du public scolaire et du tout public

Le site de la verrière se verra reconfigurer, l'espace surdimensionné sera repensé pour recevoir les activités du service vers les jeunes tout en permettant à la police municipale d'étendre ses locaux et ainsi mieux répondre au besoin d'agrandissement du Centre de Supervision Urbaine. Les animateurs de prévention pourront ainsi rejoindre les locaux de l'espace jeunesse pour effectuer leurs tâches administratives en équipe.

LE SPORT - BILAN 2021

Crise sanitaire Covid 19

Cette année 2021 a été encore une fois, très impactée par la crise sanitaire pour les pratiques sportives en club.

En effet, en fonction des différents protocoles établis par le ministère des sports, la pratique sportive en intérieur dans les gymnases a été interdite du mois de janvier à la fin du mois de juin, pour les adultes. Seuls les mineurs ont pu continuer leurs activités, ainsi que les publics prioritaires (sportifs de haut niveau, professionnels, personnes en situation de handicap, prescription médicale d'activité physique adaptée).

A partir du mois de septembre les associations sportives ont pu reprendre leurs activités pour tous, sans mesures restrictives, mais avec l'obligation de contrôler les Pass sanitaires. La Direction des sports est restée attentive à l'évolution des différents protocoles pour communiquer, consulter, accompagner chacune des associations.

Durant la période de restriction des pratiques, notamment pour les adultes, la Direction a redéployé, de nouveau, certains de ses agents en renfort auprès du pôle Enfance.

Subventions aux associations sportives

En 2021, compte tenu de la situation sanitaire identique, la municipalité a décidé de reconduire à l'identique de l'année passée, le montant des subventions.

Chantier piscine/PDS

Poursuite des opérations de travaux de gros œuvre, bassins, plages, vestiaires, hall d'accueil. Mais aussi lancement de travaux dans la fosse de plongée. Installation de tout le dispositif d'hydraulicité (filtres, canalisations) et de traitement d'air.

Acquisition du nouveau compresseur pour le remplissage en air des bouteilles de plongée.

Chantiers divers et entretien des équipements sportifs

- Réalisation des premiers sondages de diagnostic du sous-sol du terrain de foot Henri Guérin.
- Changement des paniers de basket et football du terrain de proximité du parc de Conflans, et réalisation de nouveaux tracés.
- Accompagnement du club CNMC Volley-ball, pour la réalisation de 2 terrains de beach-volley, au centre de la piste Stéphane Diagana (démarches administratives, juridiques, techniques, financières)
- Réfection des peintures des vestiaires, sanitaires et couloirs du complexe sportif Nelson Paillou et du Club House du Tennis Club.
- Tests mécaniques de conformités de l'ensemble des buts (Football, Basket-Ball, Volley...)
- Installation de deux clos à vue derrière les buts imposés par la Fédération Française de football pour l'homologation des terrains de Henri Guérin et Charentonneau.

Actions sportives

- Réalisation du projet « Bouge avec ta Classe » par la découverte de pratiques sportives, en lien avec les associations partenaires, destiné à tous les élèves scolarisés en CM2.
- Inauguration des terrains de beach-volley et hommage à Monsieur Philippe BEUCHET, ancien Président du CNMC Volley-ball

LE SPORT – PERSPECTIVES 2022

Piscine/PDS

Finalisation des travaux de l'établissement pour une commission de sécurité prévue le 09 mai 2022.

Acquisition de matériels neufs :

- Matériel de plongée (détendeurs, bouteilles, stab, palmes...)
- Matériels pédagogiques pour la piscine (ceintures, planches, frites, cage ludique, etc.)
- Tableaux de scorage pour le PDS
- Matériel sportif divers (poteaux de volley-ball, matériel de gymnastique, etc.) pour le PDS
- Acquisition de matériel d'entretien et de nettoyage (robot de nettoyage des bassins, auto laveuses, mono brosses...) et outillage divers.
- Mobilier (bureaux, armoires, etc.)

Délégation de la gestion technique de l'hydraulicité

Inauguration de la piscine et du PDS

Développement d'une nouvelle offre d'activités aquatiques (aquaphobie, aquagym, etc) en complément de celles proposées par le CNMC Water-polo

Chantiers divers

Changement des panneaux de basket-ball et de football sur le terrain de proximité rue Necker.

Travaux de rénovation de la salle d'escrime

Réfection et vitrification des parquets des salles de danse Jean Mermoz et Claude Bessy.

Animations

- Trophée des sports
- Aide logistique et organisationnelle pour le déroulement de manifestations sportives proposées par les clubs (Foulées Charentonnaises, Lion's Club, tournoi international de football U13)
- Reconduction du projet sportif « Bouge avec ta Classe »

VI.7 la SECURITE

Organisation et missions du Service

La ville de Charenton dispose d'un service de police municipale dont les effectifs sont actuellement en cours de renforcement. Dans un contexte où les collectivités ont un rôle majeur en matière de tranquillité et sécurité publiques, la Municipalité de Charenton veille à conforter ce secteur pour atteindre le niveau théorique des effectifs à savoir 25 agents de police municipale et 11 agents de surveillance de la voie publique (ASVP). Les missions du service découlent naturellement des compétences du maire qui veille au bon ordre, à la tranquillité, à la sécurité et à la salubrité publique.

Tout d'abord, les missions de la police municipale sont axées sur le respect des règles de circulation et de stationnement sur la voie publique. En raison de sa proximité avec Paris et des nombreux salariés qui viennent quotidiennement travailler à Charenton, les effectifs de la police municipale sont engagés quotidiennement dans la lutte contre les comportements peu respectueux du code de la route, générant un danger pour les usagers et des difficultés de circulation. Elle veille également au respect des règles de stationnement et à l'acquittement des redevances autorisant les conducteurs à se garer.

D'autre part, elle est aussi très sollicitée pour d'autres missions liées au respect des règles d'occupation du domaine public (déménagement ...) et de diffusion de musique amplifiée, à la sécurisation de manifestations organisées par la ville ou ses partenaires, à la régulation de la circulation et du stationnement lors d'évènements divers, à la sécurisation des abords des écoles et des lieux regroupant du public.

Enfin, la police municipale gère le réseau de caméras de vidéo protection et participe activement au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR) qui a été réactivé en 2017.

Bilan 2021

Dans le but de satisfaire à ses obligations, le service de la police municipale a continué à optimiser son organisation au cours de l'année 2021 en s'appuyant sur quatre unités opérationnelles distinctes.

- Les unités de policiers municipaux
- L'unité des Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)
- Le Poste de commandement intégrant le Centre de supervision urbaine (CSU)
- Les Vacataires points écoles
- Une assistante de direction – Rédacteur territorial

Par ailleurs, la police municipale est en lien direct avec la cellule réglementaire s'agissant de ses prérogatives en matière de gestion de l'espace public.

Elle répond aussi à des évolutions majeures qui se sont concrétisées depuis le 1er janvier 2018, pour rappel :

- En janvier 2018 : La dépenalisation du stationnement au niveau national et le déploiement des Forfaits de Post Stationnement sur le plan local.
- En avril 2018 : la mise en place du stationnement payant pour les deux roues motorisés. Charenton et Vincennes sont les deux seules communes de France à s'être engagées dans cette démarche.
- En septembre 2019 : rattachement de la Cellule réglementaire (liée aux affaires générales depuis septembre 2021)
- En février 2021 : la réforme du plan de stationnement qui a notamment permis l'accroissement de la zone verte dite résidentielle.

Afin de redynamiser le CLSDPR et de lui redonner une dimension plus opérationnelle, une nouvelle organisation a été mise en œuvre en 2021. Des groupes de travail ont été définis selon 3 axes à savoir : les violences intrafamiliales, les violences urbaines, le décrochage scolaire/cyberharcèlement. Les partenaires thématiques ont été désignés et des groupes de travail spécifiques ont été organisés, leur but étant de mettre en commun le travail des différents partenaires.

En raison de son efficacité, Monsieur le Maire continue d'utiliser le dispositif de convocation des mineurs identifiés dans les rapports de police traitant de troubles à l'ordre public, en présence de leurs parents sur la base de l'article L2212-2-1 du code général des collectivités territoriales et de la loi du 5 mars 2007 qui permet un rappel à l'ordre.

En parallèle, les médiateurs de rue de l'association « Optima » avec laquelle travaille la ville, depuis l'été 2018, ont été mobilisés, à titre préventif, sur les secteurs sensibles et ont eu des réunions de travail avec la police municipale.

Le bilan de ces actions a fait l'objet d'une présentation lors de la séance plénière du CLSPDR du 23 novembre 2021 dont l'organisation a été menée par la responsable de la Cellule réglementaire, en charge de la coordination du CLSPDR, conjointement avec la Direction de la Police Municipale.

La collectivité a poursuivi le déploiement d'une stratégie locale autour de deux axes forts, la sécurité publique et la proximité. La sécurité publique se traduit par une coopération pleine et entière avec les forces de sécurité étatique ainsi qu'avec les partenaires en charge des transports publics. Cette coopération s'appuie sur deux conventions :

- La convention de coordination entre la police nationale et la police municipale
- Une convention tripartite entre la police municipale, la police nationale et la RATP.

Ainsi, des opérations conjointes ont été menées régulièrement avec pour objectifs la mobilisation de tous les acteurs locaux dans la lutte contre l'insécurité, les vols et trafics en tout genre ainsi que la prévention de tout acte d'incivilité.

La police municipale ainsi que les ASVP ont été attentifs à conforter les liens étroits avec le tissu commerçant charentonnais, les associations, bailleurs privés et publics et les partenaires institutionnels par des prises de contact quotidiennes.

La dépenalisation du stationnement et les opérations de contrôle et de sensibilisation ont eu pour résultat un meilleur respect des règles du stationnement et une augmentation des abonnements aux divers dispositifs permettant de se garer facilement. L'utilisation du véhicule de lecture automatisée des plaques d'immatriculation a permis d'avoir une meilleure connaissance des modalités de paiement des usagers en fonction des périodes et des secteurs de la ville.

Le Poste de Commandement va connaître un déploiement important cette année et les années à venir. Le CSU doit s'adapter au fil des prochaines années dans la mesure où notre territoire sera couvert par 180 à 200 caméras à l'horizon 2026.

Souhaitant répondre aux demandes de prévention des locataires du parc social, la police municipale utilise un dispositif innovant de transmission des images vers la police municipale des caméras de la Résidence Bobillot Sellier de Valophis Habitat depuis 2018 et de celle du Tripode d'Immobilière 3F depuis 2019. Nous travaillons actuellement à une initiative similaire avec l'immeuble Emmaüs Habitat du 5 à 9 rue des Bordeaux.

La hausse des effectifs, toutes unités confondues, l'extension du CSU, l'augmentation des missions, des interventions, l'élargissement des prérogatives actuelles et à venir impliquent la nécessité d'une présence plus importante. Une réflexion est également en cours pour accroître au fil du mandat les horaires de présence des policiers municipaux la nuit au-delà de 2h45.

Il est donc évident que les locaux du service de la Police Municipale doivent être adaptés à ces changements et ces orientations nouvelles. Une étude est menée, impliquant les services de la Direction Générale, du bâtiment, du bureau d'étude, de l'assistante de prévention et de la police municipale, afin de présenter en 2022 un projet répondant aux attentes ci-dessus décrites.

Perspectives 2022

Police municipale :

- Optimiser l'organisation de la Police Municipale en s'adaptant aux évolutions du contexte local
- Extension des locaux du poste de police municipale afin d'absorber l'accroissement du CSU et des effectifs
- Stabiliser les effectifs de la brigade de soirée avec l'arrivée des nouvelles recrues de cette unité.
- Mettre en place une unité cynophile
- Poursuivre la collaboration avec les services partenaires, police nationale et RATP.
- Recentrer les missions sur la lutte contre les incivilités, l'ilotage, le respect de la réglementation par les débits de boissons et métiers de bouche.
- Venir en appui de la police nationale dans le cadre de ses actions liées à la lutte contre la consommation et la vente de produits stupéfiants, l'insalubrité, les violences contre les personnes, les dégradations diverses,
- Maintenir les opérations axées sur la lutte contre les cambriolages.
- Proposer des actions de communication sur les missions de la police municipale et les services proposés aux administrés
- Poursuivre les actions auprès des établissements scolaires (Permis piétons, action de sensibilisation et de répression au moment des entrées et sorties d'école)

- Continuer les actions et projets dans le cadre du CLSPDR que ce soit dans sa version plénière ou restreinte.
- Intensifier les actions en matière de contrôles routiers (vitesse excessive, comportement dangereux, contrôles coordonnés avec les forces étatiques)
- Moderniser les outils informatiques en intégrant des versions nomades de MUNICIPAL

ASVP :

- Stabiliser les effectifs avec des sélections rigoureuses, des accompagnements en termes de formation et la mise en place d'un tutorat
- Continuer les actions pour lutter contre les dérives des administrés en termes d'insalubrité – Création d'une unité spécialement dédiée
- Maintenir les activités de contrôle du stationnement payant et gênant

Poste de Commandement - CSU :

- Renforcer de manière raisonnée le parc de cameras
- Finaliser la mise en œuvre des projets d'extension
- Renouveler le parc vieillissant et obsolète des cameras
- Proposer un élargissement de la présence d'opérateur au CSU en augmentant progressivement les effectifs pour atteindre le nombre de 12 opérateurs et un Responsable, l'objectif étant d'assurer un service avec des horaires davantage étendus.
- Mettre en place un numéro de téléphone abrégé
- Continuer la mise en place de procédures davantage formalisées s'agissant des communications radio et téléphoniques
- Poursuivre la mise en place de la télésurveillance des bâtiments municipaux
- Continuer le déploiement de l'accès au parc vidéo-surveillance des bailleurs sociaux
- Proposer un partenariat avec les copropriétés afin de les assister techniquement et financièrement pour l'installation de vidéo-protection au sein de leur patrimoine.

VI.8 L'ANIMATION – les ASSOCIATIONS – la DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

La vie Associative - Bilan 2021

Le rappel des missions :

Le service a assuré ses missions d'aide et d'accompagnement aux associations charentonnaises ou ayant des activités sur la ville, en lien avec les différents services municipaux. Il a accompagné de nombreuses associations dans des domaines, financier, juridique, administratif...

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid 19, l'accompagnement des associations par le service de la Vie Associative a été constant (informations sur les nouvelles dispositions imposées par le Gouvernement/préfecture).

Les subventions

Refonte des dossiers de subventions et réalisation de deux documents d'accompagnement de ces dossiers : - procédure d'attribution des subventions et Comptabilité associative.

Dans le contexte inédit de cette crise sanitaire, 2 analyses financières des dossiers ont été réalisées afin de soutenir les associations en difficulté (en mars et en novembre).

Les manifestations

Compte tenu de la situation, une seule conférence en Visio a eu lieu sur les différents dispositifs d'aides aux associations.

Le dîner des présidents a dû être annulé.

Le forum a pu avoir lieu mais avec une organisation tenant compte de toutes les contraintes imposées

L'espace Associations sur le site de la ville a été mis à jour

La vie Associative - Perspectives 2022

L'accompagnement et le soutien aux associations restera important cette année comme en 2021.

Les subventions

Les difficultés financières des associations vont apparaître cette année nécessitant une première analyse des dossiers de subventions en mars et une deuxième pour certaines en cours d'année. Un fonds de soutien est prévu comme en 2021.

La Charte de la Vie Associative

Ce document établi il y a quelques années est venu formaliser les relations entre les associations et la Municipalité et proposer un cadre stable et parfaitement transparent.

La charte de la Vie Associative est un document destiné à évoluer en fonction des nouvelles réglementations ou législations ou en fonction des besoins des partenaires. Une concertation des partenaires Ville/associations s'impose.

La Charte de la Laïcité

La loi N° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le Contrat d'engagement républicain. Ce contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association qui sollicite une subvention publique.

Cette loi approuvée par le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 est entrée en application au 1^{er} janvier 2022.

Soit il est considéré que les deux chartes sont distinctes l'une de l'autre soit la charte de la Laïcité vient intégrer notre propre charte

Le règlement intérieur d'utilisation des locaux municipaux dédiés aux associations

Certaines associations bénéficient de locaux qui leur sont dédiés de façon exclusive. Ce règlement a pour objet de définir les conditions d'utilisation des locaux, à l'identique de ceux déjà établis pour les occupations à titre ponctuel.

Le règlement du Forum

Ce document précise les obligations de chaque partie et notamment les conditions d'inscription et de participation pour chaque association. Ce règlement permet par ailleurs d'assurer la bonne organisation et le bon déroulement de la manifestation. Il convient de le compléter voire de le modifier en s'appuyant sur la Charte de la Vie Associative.

L'organisation du Téléthon

La vie associative propose de mobiliser davantage les acteurs associatifs, les commerçants, les jeunes... en lien avec la coordinatrice du Téléthon 94, autour d'un véritable projet pour cette manifestation dans un grand élan de solidarité. Regrouper les actions et leur donner dans la ville une plus grande visibilité.

Démocratie participative et Citoyenneté – bilan 2021 et perspectives 2022

Conformément à ses engagements, l'équipe municipale a souhaité consacrer l'année 2021 au déploiement de la Démocratie participative en créant un premier dispositif consultatif : les Conseils de quartiers et, comme un prolongement, un nouveau support d'information et d'échanges numérique : la Fabrique citoyenne.

Après la réalisation des prérequis réglementaires imposés par l'article L2143-1 du Code Général des Collectivités territoriales et validés le 30 juin 2021 par un vote unanime du Conseil municipal, il s'est agi de donner corps à ces instances et de trouver les hommes et les femmes, domiciliés à Charenton et âgés d'au moins 16 ans qui deviendraient les premiers Conseillers de quartier de Charenton-le-Pont.

Cette étape s'est achevée le 11 décembre 2021 par une cérémonie d'installation des 100 Conseillers de quartier qui représenteront, pour les 2 prochaines années, les 5 quartiers (Valmy, Bercy, Pasteur, Centre et Pont) de la ville.

Parallèlement, les ressorts de la Démocratie participative ont été largement convoqués afin de procéder à la réalisation du plan vélo de Charenton-le-Pont. Utilisation de la plateforme de concertation, sondages, organisation d'ateliers de rue... ont permis de mobiliser un grand nombre de Charentonnais autour de ce projet municipal.

Après la mise en place, vient le temps de la mise en œuvre. 2022 sera l'année de la mise en pratique de ces instances avec notamment l'organisation, tout au long de l'année, de réunions de travail des Conseillers de quartiers, et, avec l'ensemble de la population de 2 réunions plénières par quartier.

Les actions d'information, d'association et de concertation de la population seront confortées par tous les dispositifs multicanaux qu'offre la Démocratie participative.

Dans ce cadre, la Plateforme numérique sera elle aussi mise à contribution afin de communiquer largement sur le travail effectué par ces instances mais aussi procéder au fil des thématiques et des besoins à des sondages, consultations et concertations ouvertes à l'ensemble des usagers charentonnais.

Parallèlement, la ville s'appuiera sur l'année 2022 pour réfléchir aux modalités d'instauration d'un budget participatif à compter de la mi-mandat.

VI.9 DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCOLOGIE URBAINE

En 2021, l'accent a été mis sur le déploiement des mobilités durables, notamment dans le cadre de l'élaboration du Plan Vélo 2022-2024, tout en poursuivant les actions de végétalisation de la Ville et de sensibilisation du grand public aux enjeux de la transition écologique. Les réalisations 2021 sont les suivantes :

Mobilités durables

- Déploiement d'aménagements, de services et d'aides financières accompagnés d'événements de sensibilisation en faveur du vélo
 - Conception du Plan Vélo 2022-2024 en s'appuyant sur une large concertation avec les usagers
 - Poursuite des aménagements cyclables en partenariat avec le département et déploiement de nouveaux stationnements pour vélos
 - Implantation de 2 nouvelles stations Vélib' sur la Ville
 - Lauréat du Budget participatif de la Région Ile-de-France pour l'installation de 6 bornes de gonflage et 2 bornes de réparation en libre-service
 - Création d'aides financières à destination des Charentonnais : financement du marquage antivol et dispositif innovant PassVélo à destination des foyers les plus modestes, en partenariat avec le CCAS
 - Organisation de cours de remise en selle au printemps 2021
 - Poursuite des ateliers réparation vélo dans le cadre du Coup de pouce vélo
 - Organisation d'une Bourse aux vélos et autres animations autour du vélo en septembre 2021
 - Reprise du permis vélo dans les écoles élémentaires

- Création d'une rubrique « vélo » sur le site internet municipal
- Adhésion au Club des villes et territoires cyclables
- Mise à disposition de vélos à assistance électrique pour les agents de la Ville
- Actions en faveur de véhicules motorisés moins polluants
 - Mise en service d'une nouvelle station de recharge pour véhicules électriques dans le quartier de Bercy
 - Entrée en vigueur d'une nouvelle étape de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) : interdiction des Crit'Air 4, en plus des Crit'Air 5 et non classés
 - Adhésion à l'association Wimoov pour accompagner les publics en situation de fragilité vers une mobilité durable et responsable
 - Poursuite de l'acquisition de véhicules propres par les services municipaux

Nature en ville : cf. paragraphe de Nature et Jardins

Démarche de responsabilité sociale et environnementale de la Municipalité

- Adhésion au programme d'accompagnement Achats circulaires et solidaires de la MGP et au programme Achats circulaires en Ile-de-France de la Région
- Evolution des marchés de la restauration en respect avec la loi EGALIM pour la restauration scolaire collective, les structures de la Petite Enfance et des seniors (augmentation de la part de produits alimentaires biologiques et de qualité) ; nouveau marché d'impression du journal municipal intégrant des critères environnementaux (label imprim'vert, papier issu de forêts gérées durablement ...)
- Introduction de quotas minimum d'achats issus du réemploi ou de la réutilisation ou en intégrant des matières recyclées en respect de la loi AGECE
- Réduction des déchets des événements municipaux : Journée du développement durable et Journée des mobilités

Consommation responsable et usage économe des ressources

- Obtention du 1^{er} prix du Challenge Décret Tertiaire organisé par le syndicat SIPPAREC et le groupe Alterea, en récompense de l'engagement de la Ville dans la réduction de ses consommations énergétiques (baisse de 21% des consommations énergétiques depuis 2015)
- Déploiement de nouveaux composteurs dans les écoles (Port-aux-Lions, Conflans et 4 vents)
- Expérimentation d'un point d'apport volontaire de biodéchets et de poubelles de tri intelligentes avec le Territoire Paris Est Marne et Bois
- Mise en place de collectes mobiles Emmaüs trois samedis par mois
- Accompagnement de l'installation de Mémé Greeny, commerce vrac et local avec des actions de sensibilisation au zéro déchet

Actions de sensibilisation transverses

- Renouvellement du Défi Mobilité auprès de classes de CM1 et CM2, en partenariat avec Paris Est Marne et Bois et l'association Ecophylle
- Participation au Défi écocitoyen, porté par le Territoire Paris Est Marne et Bois et l'ALEC-MVE, pour former les animateurs d'ALSH à la sensibilisation des enfants aux enjeux de la transition écologique et solidaire
- Poursuite des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire
- Poursuite du Défi Familles 0 déchet avec le Territoire Paris Est Marne et Bois
- Organisation de la Journée du développement durable 2021

En 2022, l'accent sera mis sur le maintien et la consolidation des actions initiées en 2021 ainsi que sur le lancement d'une démarche de responsabilité sociale et environnementale au sein de la Mairie. La Municipalité a pour objectif de déployer les projets suivants :

Mobilités durables

- Déploiement des actions votées dans le cadre du Plan-Vélo 2022-2024
 - Nouveaux aménagements cyclables, généralisation du double sens cyclable et création de nouvelles places de stationnements pour vélos
 - Déploiement de stationnements sécurisés vélo
 - Installation de 6 bornes de gonflage et 2 bornes de réparation en libre-service
 - Soutien à l'implantation de l'atelier associatif d'autoréparation de vélos Roues libres
 - Reconduction des aides financières à destination des Charentonnais (financement du marquage antivol et dispositif Pass'Vélo)
 - Reconduction de la Bourse aux vélos & autres animations dans le cadre de Mai à vélo
 - Cours d'apprentissage du vélo pour adultes
 - Lancement du Savoir rouler à vélo par le Pôle Famille à partir de la rentrée scolaire 2022, accompagné d'ateliers autour du vélo dans le cadre des ALSH
 - Campagne de sensibilisation sur le partage de la rue et le respect du code de la route en partenariat avec la Police Municipale
 - Réalisation d'une brochure « Plan vélo »
 - Poursuite de l'acquisition de vélos à assistance électrique pour les agents de la ville et la police municipale

- Actions en faveur de véhicules motorisés moins polluants
 - Préparation de l'entrée en vigueur d'une nouvelle étape de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) : interdiction des Crit'Air 3 (différée au 1^{er} janvier 2023, en plus des Crit'Air 4, 5 et non classés)
 - Poursuite de l'acquisition de véhicules propres par les services municipaux et mutualisation des véhicules
 - Encadrement du service d'autopartage des deux-roues motorisés électriques par la désignation temporaire d'un opérateur en conformité avec la loi LOM
 - Installation d'une station GNV.

Démarche de responsabilité sociale et environnementale de la Municipalité

- Lancement d'un séminaire de formation aux enjeux de la transition écologique et solidaire à destination des élus et agents municipaux
- Réalisation du bilan carbone de la Ville, dans l'objectif de concevoir un plan de transition pour améliorer l'empreinte carbone des activités municipales
- Lancement d'un plan de mobilité de l'administration
- Evolution du marché des fournitures plus écoresponsables
- Déploiement de corbeilles de tri sélectif dans tous les équipements municipaux, en partenariat avec Paris Est Marne&Bois
- Préparation du renouvellement du Contrat de Performance Energétique en faveur de la qualité de l'air, de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables

Nature en ville : cf. paragraphe de Nature et Jardins

Consommation responsable et usage économe des ressources

- Lancement d'une opération d'achat groupé d'énergie verte pour les Charentonnais
- Organisation de conférences et balades thermiques à destination des copropriétaires, en partenariat avec l'ALEC-MVE
- Organisation d'une ressourcerie éphémère accompagnée par des animations et sensibilisation à l'économie circulaire et solidaire dans le quartier de Bercy en partenariat avec les ALSH et le Pôle des Solidarités
- Maintien des collectes mobiles Emmaüs trois samedis par mois

Actions de sensibilisation transverses

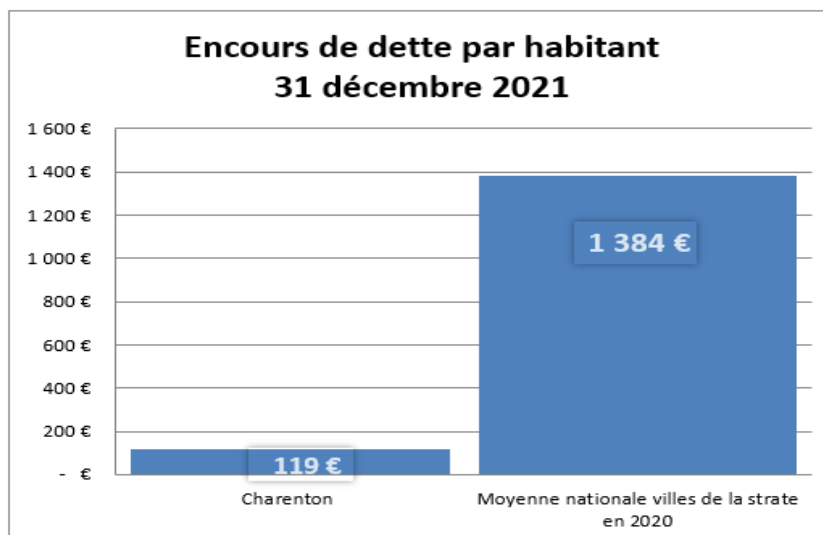
- Poursuite du Défi Familles 0 déchet avec le Territoire Paris Est Marne et Bois
- Poursuite du Défi écocitoyen, porté par le Territoire Paris Est Marne et Bois et l'ALEC-MVE, pour former les animateurs d'ALSH à la sensibilisation des enfants aux enjeux de la transition écologique et solidaire
- Organisation d'une Fête de l'environnement et du développement durable sur une semaine (en remplacement de la Journée du développement durable)
- Déploiement d'un plan de lutte contre les perturbateurs endocriniens
- Création sur le site internet municipal d'une rubrique « Agir au quotidien » regroupant les solutions locales pour aider à passer à l'action en adoptant un mode de vie plus soutenable pour l'environnement

VIII. LA DETTE

Niveau d'endettement en 2021

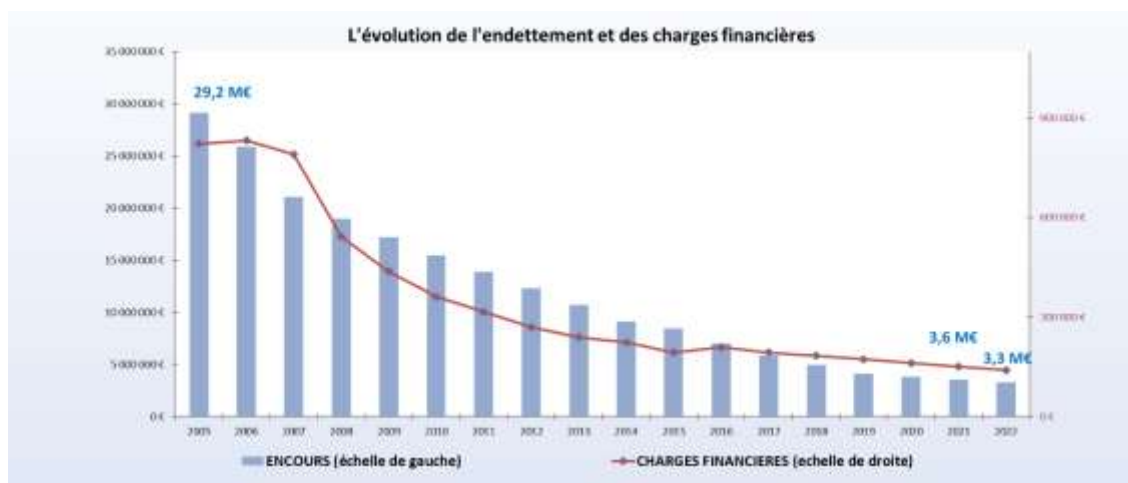
La ville de Charenton-le-Pont détient un **très faible niveau d'endettement**, malgré la reprise du prêt de l'ex-EPCI en 2016 qui représente un encours de plus de 442 000 € à fin 2020.

En effet, la dette n'a cessé de diminuer depuis 2005. Pour la 16^{ème} année consécutive, la Ville n'a pas contracté de nouvel emprunt pour réaliser ses investissements en 2021.



L'encours de dette par habitant est inférieur de plus de 11 fois en comparaison de la dette au niveau national pour les communes de même strate (20 000 – 50 000 habitants) avec un niveau de 119 € par habitant contre 1 384 €.

Au 31 décembre 2021, son encours global s'établit à seulement 3,6 M€. Cet encours descendra pour atteindre un niveau de 3,3 M€ fin 2022, la commune remboursant 260 K€ de charges en capital.



Le niveau de charges en intérêts est également très faible puisqu'il s'élève à 151 K€ en 2021 et ne sera plus que de 141 K€ en 2022.

Une forte capacité de désendettement :

Ce très faible niveau d'endettement permet à la commune de Charenton d'enregistrer un faible ratio de désendettement. La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre le niveau d'épargne dégagé par la ville et son encours de dette.

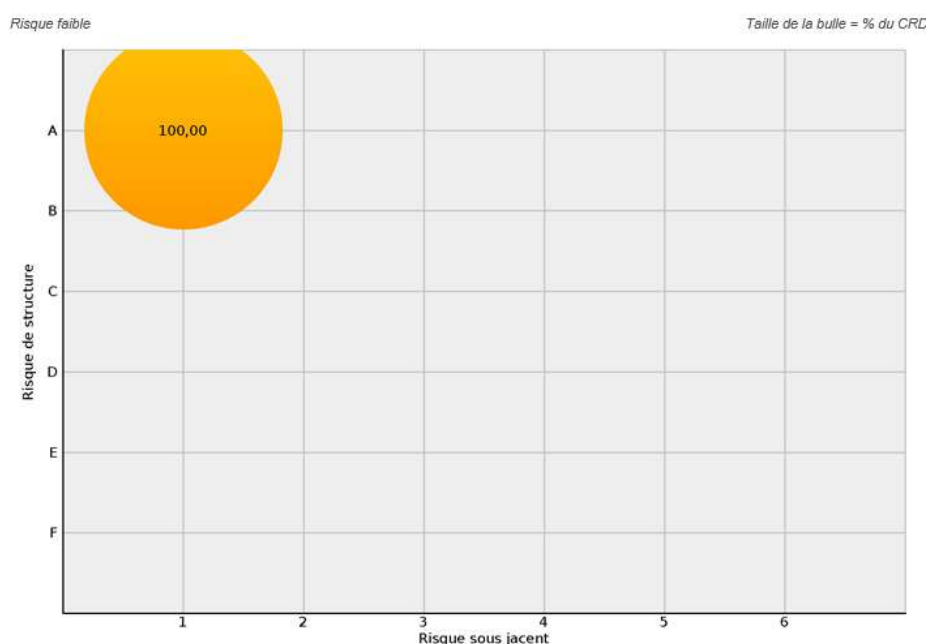
Il s'est élevé à 0,6 en 2021 et devrait se situer à 0,8 en 2022, ce qui signifie que la ville serait en mesure de rembourser l'intégralité de sa dette en moins d'une année.

Une dette sécurisée :

La crise financière de 2008, qui a entraîné des niveaux de volatilité de forte amplitude des indices utilisés dans les formules de calcul des taux des emprunts structurés, a révélé la réelle dangerosité de certains des emprunts contractés. La signature en 2009 de la charte de bonne conduite dite « Gissler » entre les établissements bancaires et les collectivités locales et la diffusion de la circulaire du 25 juin 2010 ont permis de mettre fin à la commercialisation des produits structurés à risque.

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser.

La structure d'exposition au risque de la dette de la ville de Charenton n'est pas risqué puisque 100 % de son encours est classé A selon la classification Gissler :



Répartition et coût de la dette

La ville a toujours veillé à une répartition équilibrée entre ses prêteurs et ses types de taux variables ou fixes.

La dette est répartie à 100 % sur des taux fixes. Le taux moyen de la dette se situe à 3,94 % depuis 2022 (au lieu de 3,96%).

La ville détient encore 3 lignes de prêts ainsi réparties :

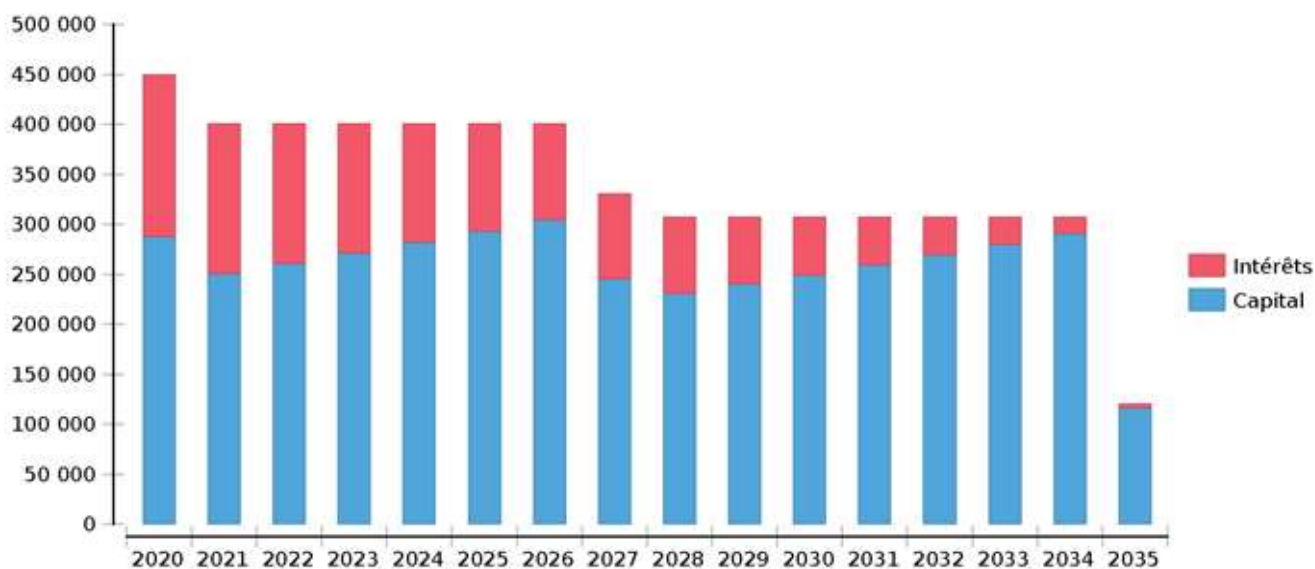
PRETEUR	Année de réalisation	Capital restant dû au 31/12/2021	Durée résiduelle (en années)	Taux	Montant initial	Charte de bonne conduite
CREDIT FONCIER	2005	1 258 431	13,08	Taux fixe à 4.19 %	2 038 707	1A
CREDIT FONCIER	2004	1 889 136	12,08	Taux fixe à 3.76 %	3 353 658	1A
CREDIT AGRICOLE	2016	442 089	5,05	Taux fixe à 4.1 %	843 978	1A
Total général		3 589 656			6 236 343	

Profil d'extinction de la dette

Les profils d'extinction détaillés des annuités et des remboursements du capital restant dû présentés dans les graphiques ci-dessous précise que la fin des remboursements de la dernière ligne de ces prêts sera effective en 2035.

Par ailleurs le niveau annuel de l'annuité de dette s'établira de 2022 à 2026 à 400 K€. Son niveau descendra à 300 K€ à partir de 2028 du fait du remboursement du prêt contracté auprès du Crédit Agricole.

EVOLUTION DES ANNUITES DE LA DETTE



IX. LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS DE LA VILLE

Les soldes intermédiaires de gestion sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. S'agissant de recettes exceptionnelles, les cessions d'immobilisations sont retirées.

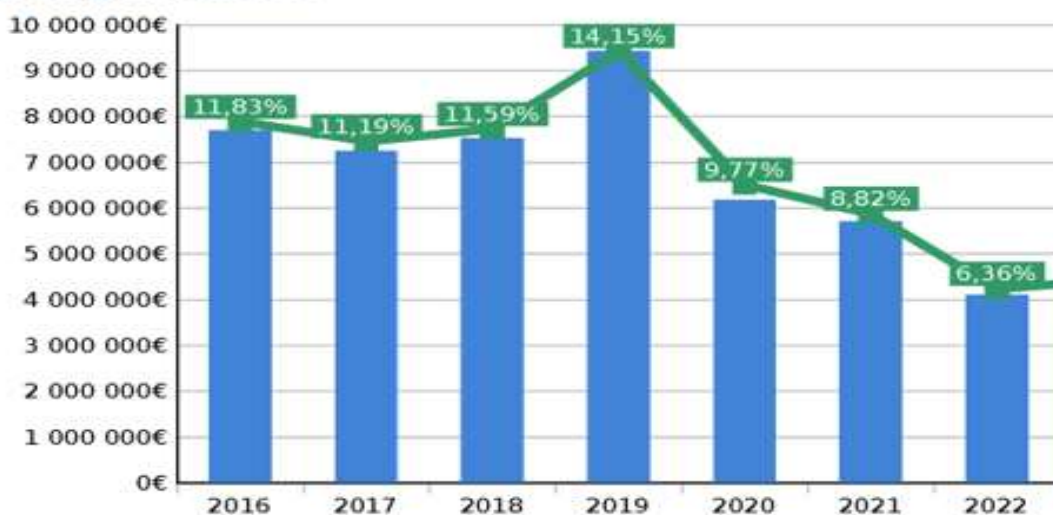
L'Épargne de gestion : la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

L'Épargne brute : la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Épargne nette : l'Épargne brute ôté du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

Les niveaux de notre épargne brute devraient encore être préservés jusqu'en fin 2021.

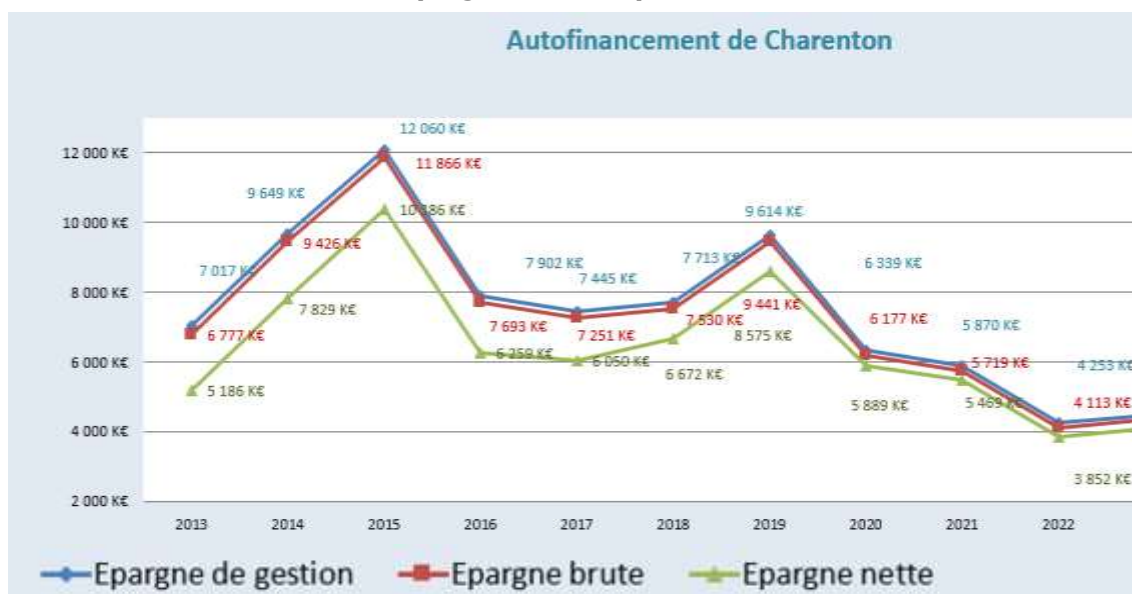
Epargne brute



Notre taux d'épargne brute s'est maintenu à un niveau correct de 9,77 % en 2020 et devrait atteindre 8,82 % en 2021 (dans l'attente des données définitives des crédits 2021).

Il devrait donc encore en 2021 rester au-dessus du seuil critique de 8 % au-delà duquel la commune ne souhaite pas descendre.

Présentation des différents niveaux d'épargne en K€ depuis 2013



Notre niveau d'épargne brute se situera à un niveau supérieur à 5,7 millions d'euros en 2021. Ce niveau d'épargne est de plus en plus proche du niveau de notre Epargne nette (de l'ordre de 5,5 millions d'euros) car la charge des remboursements en capital de la dette est très faible. Nos marges de manœuvre s'en voient d'autant plus sauvegardées.

Le niveau de notre épargne brute en 2022 descendrait à 4,1 millions d'euros.